

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

Le Négociant Canadien

COMMERCIAL, INDUSTRIEL, FINANCIER ET D'ASSURANCE.

VOL. 3—No. 7

MONTREAL, 20 NOVEMBRE, 1873.

[82 PAR ANNÉE

LE NEGOCIANT CANADIEN

PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DU

COMMERCE et de L'INDUSTRIE

PARAISANT LE

JEUDI de CHAQUE SEMAINE

Le Négociant Canadien est le seul journal de ce genre publié en langue française

Il contient les informations commerciales les plus complètes. La revue est sous la direction spéciale de M. L. E. Morin, courtier. Son expérience et les relations qu'il doit à sa position sont de sûrs garants que cette partie du journal ne laisse rien à désirer.

Une remise libérale est accordée aux abonnés à long terme.

Les abonnements et les annonces sont reçus au bureau du journal, No. 10, Rue St. Nicolas.

Abonnement, - - - - \$2.50 par an
Payé durant le premier mois - 2.00 "

Annonces - 10 cts par ligne par insertion

L. E. MORIN & CIE

EDITEURS-PROPRIETAIRES.

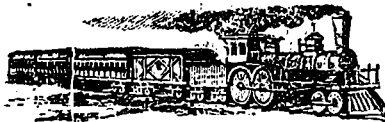
P. L. TOUSSIGNANT,

SYNDIC OFFICIEL, ARTHABASKA VILLE,
Solicite respectueusement de MM. les marchands, les affaires qu'ils peuvent avoir dans le district d'Arthabaska sous l'Aote de Faillite de 1869.

Chemins de Fer du Canada Central

DE

Brockville et d'Ottawa.



Achetez vos Billets pour Ottawa via
Brockville.

Certains arrangements ont été pris avec
les Trains du Grand-Tronc.

Trois Trains Express Quotidiens.

DEPART.	
Brockville.....	7.20 A. M. 4.00 P. M.
Ottawa.....	9.30 do 4.45 do
Roufrow.....	8.00 do 3.00 do
ARRIVEE.	
Ottawa.....	3.00 P. M. 12.30 P. M.
Roufrow.....	2.00 do 9.45 do
Brockville.....	1.50 do 9.45 do

Ces chemins sont de la même largeur que le Grand Tronc, et il n'y a par conséquent aucun transbordement de fret une fois que les wagons ont été chargés.

Rockville, 6 Mars 1872

H. ABBOTT,
Gérant.

N. RENAUD & CIE

MARCHANDS DE

Farine, Grains & Provisions

No. 34, RUE DES ENFANTS TROUVES

MONTREAL

Formation de Société

Nous soussignés avons l'honneur d'informer le public que nous avons formé une Société sous les noms et raison de N. RENAUD et Cio., pour faire le commerce de FARINE, GRAINS et PROVISIONS.

N. RENAUD,
F. LARIN,
A. E. GAGNON.

30-30

MEULES FRANCAISES

ET

ECOSSAISES

Pierres à Meules, Blocs

ETC., ETC., ETC.

AUX

Propriétaires de Moulins, Meuniers et autres

Les soussignés offrent en vente
Meules pour moulins à farine

(Diverses grandeurs.)

- do pour mouler le blé,
- do pour mouler l'avoine,
- do pour écaler l'avoine,
- do écossaises pour l'avoine,

Meules pour perler l'orge (à manufacturer le Pot Barley.)

AUSSI :

Blocs français assortis pour meules de différentes sortes.

Le tout garanti de première qualité et à des prix extrêmement modérés.

N. RENAUD & CIE.,
34, Rue des Enfants Trouvés.

W. & F. P. CURRIE & CIE.

100, RUE DES SŒURS GRISES.

Importateurs de Fer en Saumon, Fer en Barres, plaques de Bouilloires, Fer galvanisé, Plaques du Canada, Plaques d'Étain,

TUBES POUR BOUILLIÈRES, TUBES A GAZ

Étain en Lingot,	Rivets	Marbre Veiné
Cuivre en Lingot,	Fil de Fer	Ciment Romain,
Cuivre en Feuilles,	Fil d'Acier	Do de Portland
Antimoine,	Vitres,	Do du Canada,
Zinc en Feuilles	Pointures.	Tuile à Pavor.
Zinc en Lingot	Terre à Briques,	Vases de Jardin,
Plomb en Saumon,	Écailles de Coque,	Dessus Chemin,
Rouge ou Plomb	Briques à Four-Fontaines,	
	noires,	

Blanc de Plomb, TUYAUX DE DRAINAGE, Tuiles à Pavor Encaustique Patenté, etc. Manufacturiers de SOFAS, GLAIRES, et RESORTS pour Lits. Un stock considérable toujours en main.



Chemin de Fer le Grand Tronc DU CANADA

ARRANGEMENTS D'HIVER

Chars Palais (Pullman) et magnifiques Chars ordinaires et neufs à tous les Trains de Jours, Chars Palais Doroiters, à tous les Trains de Nuit, sur toute la Ligne.

Les Trains partiront maintenan de Montréal comme suit:

ALLANT A L'OUEST

Malle Quotidienne pour Prescott, Ogdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Zeeville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points de Postes à 8.30 A. M. Express de nuit do do do 8.00 P. M. Train de la Malle de Nuit pour Toronto et toutes les stations intermédiaires 6.00 A. M. Train de passagers pour Brockville et toutes les stations intermédiaires 4.00 P. M. Trains laissant Montréal pour Lacine, à 8.00 A. M., 7.00 A. M., 8.25 A. M., 12.00 midi, 3.00 P. M., 5.00 P. M., et 6.30 P. M. Trains laissant Lacine pour Montréal, à 4.25 A. M., 8.00 A. M., 9.15 A. M., 1.30 P. M., 3.30 P. M., 5.30 P. M., et 7.00 P. M., 10.10 P. M. Le Train de 3.00 P. M. va à la frontière.

ALLANT AU SUD ET A L'EST.

Express pour Boston via Vermont Central 8.15 A. M. Express pour New-York et Boston via Vermont Central à 3.15 P. M. Train pour Rouses Point communique avec les steamers du Lac Champlain 3.00 A. M. Train pour Boston via le Chemin de Fer de Jonction des Cantons du Sud-Est à 7.30 A. M. Train d'accommodation pour Island Pond et les stations intermédiaires 7.00 P. M. Train de la malle pour Island Pond et les stations intermédiaires 4.00 P. M. Express de nuit pour Island Pond, Gorham, Portland, Boston, et les Provinces d'en Bas 10.00 P. M. Train de la malle de nuit pour Québec, arrtant à St. Hyacinthe et à St. Hyacinthe, à 11.00 P. M.

Comme la ponctualité dépend des connexions avec les autres lignes, la Compagnie ne sera pas responsable des trains qui n'arriveront pas et ne partiront pas des stations aux heures nommées. Le magnifique vapeur "F. A. M. O. U. T. B." continuera avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, à passer Portland pour Halifax, N. E., tous les Mardis, à 5.30 p. m. Ce vapeur offre tout le confort possible aux passagers et pour le transport du fret. Le vapeur "CLASSE" fera aussi le voyage entre Portland et Halifax. La Compagnie Internationale des Steamers faisant le trajet en connexion avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laisse Portland tous les Lundis et Jendis à 6.00 p. m., pour St. Jean, N. B., etc., etc.

BAGAGE ÉTIQUETÉ

On pourra acheter des billets aux principales stations de la compagnie. Pour plus amples informations et l'heure de départ et de l'arrivée de tous les Trains aux stations intermédiaires du chemin, s'adresser au bureau où l'on vend des billets, à la Station Naventure ou au Bureau No. 143, Rue St. Jacques (J. J. BRYDGES) Directeur-Gérant.

Montréal, 6 Oct. 1874.

LA

CIE. D'ASSURANCE ROYALE CANADIENNE

Contre le Feu et les Accidents de la Mer

Capital autorisé - - - - - \$5,000,000

Cette Compagnie, s'étant conformée aux conditions de l'Acte, est maintenant autorisée et est prête à accepter

TOUTES ESPECES DE RISQUES CONTRE LE FEU

A des Taux Modérés

Toutes les réclamations seront payées immédiatement après que la perte sera établie

DIRECTEURS :

Hon. JOHN YOUNG, President
J. F. SINCENNES, Vice-President

ANDREW ROBERTSON, J. R. THIBAudeau, L. A. BOYER, M. P.,	JOHN OSTELL, W. F. KAY, M. C. MULLARKY, ANDREW WILSON.
---	---

Secrétaire-Trésorier..... ARTHUR GAGNON.
Gérant..... ALFRED PERRY.

Bureau Principal, 160 Rue St. Jacques
17 septembre 1873.

J. HUDON & Cie

IMPORTATEURS


D'ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS ET PROVISIONS

EN GROS

No. 304, Rue St. Paul et 247, Rue des Commissaires

MONTREAL

J HUDON, CHAS. HEBERT, A. S. HAMELIN



AVIS DU GOUVERNEMENT.

DEPARTEMENT DES DOUANES.

OTTAWA, 7 nov. 1873.

ESCOMPTE autorisé sur les envois américains jusqu'à nouvel ordre : 6 par cent.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

AVIS

Demande sera faite au Parlement fédéral à sa prochaine session, pour une charte incorporant une compagnie à fonds social limité sous le nom de la "Compagnie de Protec en Commerciale," pour le rétablissement économique des arcanes douaniers et autres fins. Le siège principal des affaires de la Compagnie sera en la Cité de Montréal.

Montréal, 2 octobre 1873.

P. A. MERCIER,
Gérant.

\$5 A \$20 PAR JOUR

On DEMANDE des AGENTS dans toutes les classes de la société qui désirent travailler, de l'un ou de l'autre sexe. Jeunes ou vieux pourront faire plus d'argent en travaillant pour nous dans leurs moments de loisir ou en consacrant entièrement leur temps à notre service que dans n'importe qu'elle autre occupation. Pour les particularités qui seront fournies gratis, s'adresser à

31-31 G. STINSON & CIE.,
Portland, Maine.

Grand Magasin du Chemin de Fer du Nord

L. A. LESIEUR

Entrepôt d'Épiceries, liqueurs
ETC, ETC, ETC

Marché Bonsecours

(ANCIEN MAGASIN DE LA RIVET)

Effets portés à domicile.
24 avril

BUREAU DE POSTE, Montréal, 1 Octobre 1873.

Distribuées.		MALLEES.		Levées	
A. M.	P. M.	ONTARIO.		A. M.	P. M.
11.30	Ottawa, p. chemin de fer (a)	7.00	7.45	
11.00	Province d'Ontario..... (a)	7.00	7.45	
8.00	Rivière Ottawa par route	6.00	
QUEBEC.					
8.00	Québec, Trois-Rivières et Sorel, par vapeur.....	5.00	7.00	
.....	Québec, p. chemin de fer. Townships, C. F. T. Riv. Arthabaska et Riv. du Loup.	7.00	
8.00	St. Rémi et Hemmingford	2.00	
8.11	St. Hyacinthe et Sherbrook	6.00	3.15	
10.00	De St. Jean et Rouse's Pt. Sheford et la jonction du chemin de fer Vt.....	2.30	
10.00	2.15	
MALLEES LOCALES					
.....	Beauharnois (route).....	6.00	
9.30	Chambly.....	7.45	3.15	
9.30	St. Césaire.....	7.45	3.15	
11.00	Contrecoeur, Varennes et Verchères.....	1.30	
11.00	Côte St. Paul et Tanneries Ouest.....	10.30	
10.00	5.45	Huntingdon.....	6.00	2.00	
9.30	2.00	Lachine.....	6.00	2.00	
9.30	2.15	St. Lambert.....	2.15	
11.00	Laprairie.....	10.00	
10.00	Longueuil.....	6.00	1.30	
.....	5.15	N. Glasgow & St. Récollet	7.00	
.....	5.15	Terrebonne & St. Vincent	7.00	2.00	
8.30	5.00	Pointe St. Charles.....	5.30	5.00	
.....	St. Laurent, St. Eustache, Ste. Scholastique, et Belle-Rivière.....	7.00	
.....	1.30	St. Jérôme, Ste. Rose et Ste. Thérèse.....	7.00	
.....	2.30	St. Jean & Station, St. Armand.....	3.00	2.30	
.....	Trois-Rivières par la Roche Nord.....	1.30	
5.00	
6.00	PROV. MARITIMES.			
.....	N-Brunswick et Isle P.E. Halifax, N-E.....	7.00	7.00	
.....	Les malles pour T.-Neuve sont envoyées tous les jours à Halifax, et de là la transmission se fera tous les vendredis (l'après-midi) à partir du 2 Juil.			
.....	ETATS-UNIS.			
.....	Boston et les Etats de la Nouv.-Angleterre, excepté le Maine.....	7.45	2.30	
8&9	New-York et les Etats du Sud.....	2.30	
8&9	Island Pond, Portland et le Maine.....	12&7	
5&9	Etats de l'Ouest et du Pacifique et Manitoba.....	7.00	7.45	
6.11	INDES OCCIDENTALES.			
.....	Lettres, etc., payés d'avance et N.-York, sont expédiées chaque jour à New-York d'où partent les autres malles.			
.....	Pour Havane et Indes Occidentales et Havane, tous les jours P.M.	2.30	
.....	Pour St. Thomas, les Indes Occidentales et Brésil, le 23ème jour de chaque mois.	
.....	GRANDE BRETAGNE,			
.....	Par la ligne Canadienne. Vendredi.....	7.00	
.....	Par la ligne Cunard, Boston, Lundi.....	2.15	
(a) Les sacs de la malle par les chars sont ouverts de 7.30 m. et 8.30 p. m.					
(b) de. ouverts jusqu'à 1.20 p. m.					
Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.					
Les boîtes à lettres dans les rues sont visitées à 10.00 a. m., 1.00, 6.00 et 9.00 p. m.					
Le Dimanche à 9.00 p. m.					
\$5.00 MOULINS A COUDRE \$5.00					
Première classe et complets sous tous les rapports.					
AGENTS DEMANDES					
Avantages extraordinaires, Cirulaires, Echantillons de couture, etc., gratis.					
COMPAGNIE MANUFACTURIERE HOPE					
26, University Place NEW-YORK.					

REVUE COMMERCIALE.

Pour la semaine finissant le 19 Novembre 1873.

Nous sommes en plein commencement d'hiver. Les voitures à roues ont disparu et les chemins, à la ville du moins, sont très beaux pour celles d'hiver. Les affaires, comme à l'ordinaire à cette saison sont actives dans le commerce de demi-gros : celui d'importation chôme.

La mise en force de la loi concernant l'inspection obligatoire du poisson a soulevé une véritable tempête de récrimination, dont on trouve les détails dans nos colonnes de ce jour. A l'heure à laquelle nous écrivons, le calme commence à se faire et l'inspection se poursuit activement à l'entrepôt de l'inspecteur.

Nous devons nous attendre à voir notre marché inondé, avant longtemps, du produit des manufactures américaines qui vont le choisir comme marché aux sacrifices pour maintenir les prix chez eux, car il va sans doute être de politique américaine comme de politique anglaise dans les temps de stagnation industrielle, de nous expédier le trop pleia de leur marché pour maintenir leurs fabriques en opération. Nous craignons beaucoup que nos propres manufacturiers souffrent pendant quelque temps et nous souhaitons ardemment que la compétition qui va s'élever soit de courte durée pour l'avantage de nos industries naissantes.

Les faillites continuent toujours aux Etats-Unis. Il y a quelques jours on signalait celle de la maison Battershall et Cie, importateurs de thé. On attribue cette faillite à la stagnation du marché et à la difficulté du marché monétaire.

Farines.—Notre marché aux farines a été faible depuis huit jours et les détenteurs ont dû faire des concessions assez fortes pour effectuer quelques placements. On attribue la baisse à la faiblesse du marché anglais et à l'absence du tonnage, la navigation du St Laurent étant à la veille de clore pour cette année. On cite les ventes suivantes :

100 Barils Supérieure Extra à.....	\$6.30
75 do do de choix à.....	6.50
350 do Extra à.....	6.20
50 do do à.....	6.25
100 do do Réduite à.....	6.10
100 do Forte pour boulangerie à....	6.00
500 do do à.....	6.10
180 do do à....	6.15
50 do do à....	6.20
300 do do à....	6.25
100 do Spring Extra à....	5.75
100 do do à....	5.75
500 do Canal Welland à.....	6.75
150 do Américaine à....	5.60
86 do Medium à....	5.35
71 do Superfine à....	5.20
50 do Farine d'Avoine à....	5.00
600 Sacs Meunerie de la ville à.....	3.05

Blé.—Les affaires en blé sont extrêmement calmes. Nos cotes sont nominales.

Pois.—Il s'est vendu quelque partie de pois pour compléter des cargaisons à 84c par 68lbs.

Avoine.—Nous n'avons pas connaissance d'aucune affaire dans ce grain.

Orge.—Nominal.

Foin.—Notre marché est bien approvisionné

par la culture. Le foin de meilleure qualité trouve preneurs pour la consommation de \$15 à \$16 par 100 bottes, celui de qualité inférieure commande de \$12 à \$14.

COMESTIBLE.—Lard en baril.—La demande pour le lard en baril est très calme. Nous remarquons que pour le livrable dans le courant de l'hiver à Chicago, il a été offert à \$11.50, puis le marché s'étant raffermi, il a touché \$12. Sur notre place on cote le mess. en disponible \$18 à \$18 25.

Beurre.—Nous n'avons rien de bien nouveau à renseigner dans l'article beurre qui se maintient toujours fermement aux prix précédemment cités.

Saindoux.—Affaires sans importance aux cours de la semaine dernière.

Fromage.—Demande régulière pour le commerce local de 12c 12½c par lb.

Poisson.—Le commerce de poisson a été extrêmement irrégulier depuis la mise en force de la loi concernant l'inspection obligatoire. On a voulu connaître quels seraient les frais de l'inspection avant d'opérer, et la crainte de voir le poisson non inspecté saisi a arrêté plusieurs transactions en train de se conclure. Il y a très peu de recalcitrants maintenant et nous espérons qu'avant peu, ils se rendront à la raison. En face de l'opposition que quelques uns continuent de faire, l'inspecteur a publié une annonce par laquelle il informe le public qu'il a aposté des contrôleurs aux stations des chemins de fer pour saisir et détenir le poisson qui serait vendu en contravention à la loi. Avis aux marchands de la campagne.

Charbon.—La demande pour ce combustible est importante. Les arrivages pour cette année sont terminées et nous commençons l'hiver avec un bon approvisionnement qui empêchera probablement les cours de hausser d'ici à assez longtemps. Pour cotes voir prix courant.

Bois.—La glace qui se forme dans les bassins de notre port a eu l'effet de faire reculer sensiblement le prix du bois qui se voit en quantité considérable sur nos quais. On cote aujourd'hui l'ébène de \$6.50 à \$7.00, bois mêlé, érable et méricier, \$6.00, méricier \$6.00. La clôture de la navigation verra probablement s'établir une hausse assez marquée sur toutes les qualités.

Ferronneries.—Le commerce de ferronneries est très calme et les prix des articles manufacturés se maintiennent difficilement en face des efforts que font les manufacturiers américains pour placer les produits de leurs fabriques.

Epiceries.—Nous n'avons aucun changement important à signaler dans le marché aux épiceries. Le cours des sucres se maintient régulièrement et, s'il est quelques changements, ils se trouvent en faveur des détenteurs. Les thés sont de défiance difficile par suite de l'embourgeoisement qu'il y a sur notre place. Les fruits se maintiennent difficilement aux cours de notre dernier bulletin.

Huiles.—On nous renseigne qu'il s'est fait de fortes transactions en huiles, principalement dans celle de morne à prix non divulgués. Les huiles de loup marin sont passablement calmes. Nous n'avons aucune opération importante à signaler en huiles d'olives. Les huiles de lin sont peu en demande. La demande pour l'huile de pétrole est active. On

cite plusieurs ventes de 30 cts à 32 cts selon quantité.

Sel.—La demande est extrêmement calme. Les détenteurs qui en avaient à quai l'ont emmagasiné et il est tenu fermement de \$1.35 à \$1.40. Le fin de Liverpool est complètement négligé de même que le factory filled.

Spiritueux.—Les spiritueux domestiques sont activement demandés et le volume des opérations est sérieusement entravé par la modicité du stock en disponible. Nous n'avons aucun changement à signaler dans les cours qui restent les mêmes que précédemment cités.

Rapport annuel du Département de la Marine et des Pêcheries pour l'année expirant le 30 Juin 1872.

Nous continuons encore aujourd'hui à citer quelques extraits de cet intéressant rapport :

Tonnage des bateaux et nombre des hommes employés dans les pêcheries canadiennes.

Il y a environ mille navires couverts et dix-sept mille bateaux découverts occupés maintenant à faire la pêche dans ces provinces, et le nombre d'hommes qu'ils emploient est de 42,000.

On calcule qu'il y a, dans les divers endroits de pêche, plus de 200,000 personnes que ce genre d'industrie supporte presque entièrement.

Statistiques fournies par le ministère de l'Agriculture.

Dans le rapport de l'an dernier, allusion a été faite aux difficultés et à l'inexactitude résultant nécessairement de la compilation annuelle des statistiques relatives aux pêcheries du Canada. Il y était dit aussi que comme les rapports du recensement pris en 1870, alors en voie de préparation, renfermerait des détails complets à ce sujet, on n'avait fait aucun effort auprès des officiers des pêcheries pour se procurer un état sur lequel on pût compter. Le ministre de l'agriculture a bien voulu fournir à ce département un état fidèle concernant les pêcheries des quatre provinces de la Confédération, Ontario, Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, avant qu'il fût même publié par son propre ministère. Cet état, préparé avec grand soin, est très-intéressant par le fait qu'il confirme en grande partie l'exactitude des informations qui servaient de base à l'estimation de l'immense valeur des pêcheries canadiennes. Dans les rapports annuels de ce département, j'ai préféré, pour des raisons évidentes, estimer plutôt les pêcheries du Canada au dessous de leur valeur en argent, que d'être taxé de la moindre exagération. Par conséquent, en revisant les états compris dans les rapports, et en les comparant avec l'énumération exacte faite par les officiers du recensement, je puis maintenant, en plaçant devant le public un résumé complet de cette importante industrie, féliciter le pays sur ses produits de pêche qui sont réellement plus grands qu'on ne les avait représentés jusqu'ici. En justice pour les officiers des pêcheries qui fournissent tous les ans des rapports détaillés sur les produits de la pêche, l'on devrait remarquer que, vu le petit nombre de personnes employées à des salaires minimes et, sauf quelques exceptions, avec le droit de dépenser des sommes d'argent très modiques, et dont les districts embrassent une si grande étendue de côtes plus ou moins inaccessi-

bles, en tout temps, l'exactitude générale des chiffres qu'ils procurent, d'après les ordres de ce département, fait certainement beaucoup d'honneur à leurs efforts et à leur intelligence.

La valeur réelle des produits de la pêche en 1870 pour des fins commerciales, telle qu'elle appert dans le tableau corrigé sur une page précédente, est de \$6,577,392, — tandis que les rapports du recensement la portent à \$7,225,404. Cette différence de \$608,102 due surtout aux chiffres des produits de pêche fou nis par des endroits d'où ce département n'avait reçu, la même année, aucun rapport détaillé, et par d'autres où les rapports n'étaient par complets, ou les prix demandés étaient ceux qui recevaient les pêcheurs sur les lieux, au lieu d'être ceux en moyenne qui avaient cours sur les marchés les plus près—aussi au fait que le poisson de tout genre qui avait servi à la consommation locale n'avait pas été mentionné.

Suistes.

Seulement deux bateaux-pêcheurs américains, trouvés à des endroits prohibés ont été saisis : ce sont l'*Enola C.* et le *James Bliss*, tous deux de Gloucester, Mass. Le premier fut surpris quand il était occupé à la pêche du flétan, dans la Baie de la Trinité, près du phare de la Pointe des Monts, sur la rive nord du St. Laurent ; et le second, faisant la même pêche près du phare de la Pointe Est, sur l'île d'Anticosti. Les deux prises furent conduites à Québec et livrées à la cour de la Vice Amiralité. Elles furent subséquemment relâchés sous caution, et libérées depuis par ordre du gouvernement.

Il y a des circonstances concernant ces deux cas, ainsi que celui de la goëlette américaine *Samuel Gilbert*, saisie près de la Baie des Sept Îles, la saison précédente, sur lesquelles je désire attirer l'attention du gouvernement. Je veux parler du genre de pêche que ces navires et autres des Etats-Unis font maintenant sur les côtes du Canada : la pêche du flétan. Cette espèce de poisson est devenue très-précieuse, et partant très-recherchée. Il se trouve du flétan en abondance dans les eaux canadiennes, et ce poisson se tient près du rivage. Vivant par bandes, il fréquente les endroits où il trouve sa nourriture en quantités énormes. La pêche dure tout le printemps, l'été et l'automne ; elle coûte peu et rapporte beaucoup. Comme on prend le flétan au moyen de lignes traînantes ou de fond, il est nécessaire de le pêcher près du rivage et dans des endroits abrités. Les endroits de ce genre abondent le long des rivages du golfe et dans le bas du fleuve St. Laurent, et autour des îles. Lorsque les citoyens des Etats-Unis auront accès à nos rivages, comme il est pourvu par le Traité de Washington, cette pêche formera la partie la plus précieuse des privilèges dont ils jouiront. Tôt ou tard, il surgira une question sur le mode accoutumé de la pêche du flétan. Il y a de graves dissidences d'opinion parmi les pêcheurs d'expérience et les naturalistes sur le mode de pêche actuellement en usage pour le poisson plat et la morue. Plusieurs personnes prétendent qu'il fait tort aux pêcheries, tandis que d'autres soutiennent le contraire. Sans doute c'est un mode facile et profitable, et quoique, peut-être, généralement, il ne soit pas entaché d'imprévoyance, c'est, dans certains cas, une méthode très funeste. Néanmoins, il est déjà mis en doute avec assez de raison pour demander bientôt une investigation à ce sujet. Par conséquent, il paraît sage, avant de l'adopter définitivement, en vue du grand accroissement que recevra la pêche

du flétan aussitôt que le Traité de Washington entrera en vigueur, que les restrictions qu'une soigneuse observation peut suggérer soient anticipées par tous les intérêts.

Inspection de poisson et des huiles de poisson.

Vu la demande générale, le gouvernement se propose d'inclure dans la consolidation générale des lois d'inspection, un plan pour assurer la salubrité et la mise en barils du poisson et des huiles de poisson. Il a l'intention de soumettre au parlement, à sa prochaine session, un bill d'inspection, amendant et consolidant les lois provinciales existantes sur l'inspection de certains articles de production canadienne, et d'étendre à toute la Confédération la mesure, qui comprendrait, dans ses dispositions, le produit important des pêcheries. Cet acte renfermera le système auquel je faisais allusion dans les remarques à ce sujet dans mon dernier rapport annuel. Sous les lois actuelles pour l'inspection officielle du poisson et de l'huile de poisson, rien n'a été fait. Les fraudes perpétrées dans la salubrité et la mise en barils du poisson, pendant si longtemps, se continuent encore, et aucune mesure n'est prise pour donner de la valeur aux produits de nos pêcheries sur les marchés tant de l'intérieur qu'à l'étranger. On se plaint des impositions vexatoires et des pertes auxquelles sont maintenant exposés les acheteurs de poisson salé, et de la dépréciation pour cette denrée qui en résulte, surtout dans les districts agricoles et parmi la population de l'intérieur. Le département a reçu de divers endroits des représentations urgentes à ce sujet. Après un essai aussi long du système volontaire, et l'insuccès qui est venu le couronner, il semble qu'il est à désirer de tenter l'expérience du système compulsivoire.

Rétablissement de la pêche aux huîtres et formation de bancs d'huîtres.

Chaque année, il est importé au Canada des Etats-Unis, des huîtres pour la valeur de \$96,000 ; la plupart sont dans des barils et des boîtes de fer blanc probablement "triées," ou une petite partie seulement sont des huîtres de première qualité mêlées à d'autres d'une qualité inférieure. Il en vient seulement pour \$43,000 chaque année des provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et les " " sont pris dans cette dernière province. Ces huîtres se vendent en écaille sur les marchés de l'intérieur. Ainsi il se dépense pour environ \$140,000 d'huîtres en Canada, dont moins d'un tiers provient de source indigène. Je ne vois pas pourquoi notre population ne fournirait pas les huîtres dont on a besoin en Canada. Lorsque le chemin de fer Intercolonial sera terminé, les marchés de l'intérieur actuellement approvisionnés par des commerçants américains, seront d'un accès facile. La consommation domestique serait sans doute augmentée si l'article provenait de nos propres ressources. Les bancs d'huîtres sur la côte canadienne sont très étendus et dans des endroits admirablement favorables à la croissance et à la subsistance des huîtres. Nous avons déjà des restes d'une espèce d'huîtres qui, pour la délicatesse du goût et les propriétés nourrissantes, ne le cède en rien aux espèces choisies qui viennent des côtes des Etats-Unis. Tout le long des côtes du Nouveau-Brunswick où la marée se fait sentir, des huîtres de la plus belle description pourraient être élevées en quantités énormes, si les moyens naturels de culture étaient quelque peu aidés par l'art. Quand on considère que l'huître femelle rend jusqu'à 3,000,000 d'œufs à chaque saison de

frui, on peut se faire une idée de ce que produirait la culture des huîtres d'après un système soigné.

Le commerce d'huîtres des Etats-Unis excède en valeur celui de toutes les autres pêcheries américaines ensemble. Un capital presque incroyable y est placé. Dans Baltimore seul, le montant en est porté à 16 millions de piastres. Cette branche produit annuellement environ 23 millions de piastres ; — près de trois fois la valeur de la pêche des huîtres de la Grande-Bretagne. Ce bel état de choses n'a été amené que par l'usage économique des bancs d'huîtres, joint à une culture soigneuse et intelligente, après que l'espace où viennent ces mollusques eut été divisé entre des particuliers et affermé régulièrement. On peut, en adoptant ces moyens, obtenir des résultats semblables, dans les provinces maritimes. La condition actuelle de cette pêche est de nature à faire craindre pour son existence. L'inspecteur des pêcheries de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick [M. Venning] m'a sans cesse répété qu'il est nécessaire de tenter quelque chose pour empêcher la pêche des huîtres de disparaître ; et il suggère de lui donner un surcroît de forces en laissant reposer les bancs d'huîtres actuels, et en en établissant de nouveaux.

Cet officier m'informe que les lois de pêche relatives à l'époque de la clôture ont été rigoureusement mises en vigueur ; mais il ajoute que la pêche incessante sur les mêmes bancs — presque épuisés — pendant la saison permise, d'année en année, non seulement rend l'accroissement impossible, mais ruine le fonds reproducteur. Maintenant on désigne de faire la pêche à des endroits où jadis il y avait des huîtres en abondance. M. Venning considère qu'on rendrait plus tôt sa splendeur à ce genre de pêche, si on louait les anciens bancs pour les repeupler, ou si l'on en créait de nouveaux, en encourageant le partage des huîtres par des bails emphytéotiques, qui indemnifieraient des frais encourus pour cet essai. Certaines espèces à la Baie de Malagash, dans le comté de Colchester, N.-E., ont été ainsi louées à l'hon. A. McFarlane pour la culture des huîtres. Les succès qui sont venus couronner l'œuvre de ce monsieur recommandent fortement l'adoption de ce plan. Il a déjà établi de nouveaux bancs où les jeunes mollusques croissent rapidement et en abondance. On a reçu de divers endroits des demandes pour obtenir les mêmes privilèges, et nombre de personnes sont prêtes à louer et repeupler les anciens bancs épuisés ou à en établir de nouveaux sous la protection et la permanence que les bails présentent. Jusqu'ici les mœurs insouciantes des habitants, leur manque d'esprit d'initiative, joints à la crainte insensée de tout ce qui semble un "monopole," qui pourrait les priver d'une ancienne liberté, ont combattu l'adoption de la méthode probablement la plus efficace pour ranimer notre pêche des huîtres. Ensuite la meilleure mesure qui se présente d'elle-même à l'esprit des hommes d'expérience et d'observation, est de prohiber entièrement la pêche sur tous les bancs d'huîtres, pendant une période déterminée. On se propose, en adoptant ce plan, de le limiter à trois ans. La proposition, savoir s'il ne serait pas aussi avantageux de suppléer à cette mesure par la culture des huîtres dans d'autres espaces favorables à leur reproduction et à leur croissance, demande considération. Indubitablement, ce serait un excellent moyen de rétablir l'importance de cette pêche, et de créer pour l'avenir un commerce d'huîtres étendu ; mais il paraît quelque peu douteux que des capitalistes ou des person-

nes versées dans cet art veillent attendre le résultat de cette entreprise sans quelque compensation pour le capital, l'habileté et les travaux qu'elle nécessitera.

NOTE—La loi de l'inspection a été passée et est maintenant en force à Montréal.

COMMISSION DU HAVRE.

La Commission du Havre de Montréal poursuit activement ses préparatifs pour commencer le creusement du lac St. Pierre au printemps prochain. A une de leurs dernières réunions, les Commissaires ont accordé les contrats pour la machinerie de six dragueurs, aux Messieurs suivants : Deux à MM. E. Gilbert & Cie ; Deux à W P Bartley & Cie ; un à James MacDougall & Cie ; un à MM. Aikin & Burgess, de Chicago.

Le contrat pour les deux dragueurs qui seront employés dans le port a été donné à MM. W P Bartley & Cie.

Le montant de ces contrats est de \$270,000.00.

Vocabulaire explicatif de termes employés dans le commerce.

LONG COURS [Voyages de]. Distant or long voyages.—Navigation par navires d'un fort tonnage pour des pays lointains, en traversant mers et détroits.

MAGASINAGE. Storage; warehouse rent.—Droit prélevé sur les marchandises pour séjour dans les magasins de l'Entrepôt ou dans les magasins particuliers. Un tarif spécial fixe les prix et conditions du magasinage.

MANDAT. Draft; Check.—Effet de commerce, lettre de change imparfaite. On le fournit ordinairement à courte échéance, en spécifiant "payez par ce mandat."

MANDAT ou COMMISSION. Mandate. Instructions.—Ordres, instructions que l'on donne à une personne pour gérer une affaire, etc.

MANDATAIRE. Mandatory.—Celui qui est chargé par une personne de la représenter et d'opérer en son nom.

MANIFESTE. Manifest of the freight or the cargo. List of freight. Freight list.—Etat détaillé de la cargaison d'un navire, par marques, numéros, poids, cubage, etc., dans lequel le fret se trouve établi. Le capitaine doit le déposer à la Douane dans les 24 heures de son arrivée.

MANŒUVRES. Rigging.—Tous les cordages servant au navire pour tenir les mâts, pour faire agir les voiles, les vergues, etc.

MARC LE FRANC. Prorata.—Bâse de répartition entre diverses personnes dans la proportion de leur intérêt.—Dans les faillites, on désigne par ce terme la perte que doit supporter chaque créancier chirographaire au prorata de la somme qui lui est due. Ainsi on doit participer à la contribution avec les autres créanciers sur l'actif du débiteur à proportion de la dette. Les avaries communes sont supportées par les marchandises et par la moitié du navire et du fret au marc le franc de la valeur.

MARCHAND [Navire]. Merchant ship.—Navire du commerce destiné à porter seulement des marchandises ; par opposition à navire de l'Etat ; et, par suite, Navigation marchande. Marine marchande [Merchant shipping].

MARCHAND. [Loyal et]. Merchantable goods.—Cette désignation s'applique à toute marchandise qui, par son bon état et sa qualité, peut être facilement admise à la vente. Elle sert ordinairement de base dans les marchés à livrer.

MARCHANDISE. [Douanes.] Goods, merchandise with the Custom House.—Les principales conditions dans lesquelles la marchandise peut se trouver, sont celles-ci :

Être livrée à la consommation. c'est-à-dire admise à acquitter les droits d'entrée ;

Être destinée au cabotage, c'est-à-dire être transportée d'un port du Canada à un autre, en franchise de droits, mais après accomplissement de formalités ;

Être entreposée, c'est-à-dire déposée dans des magasins spéciaux agréés par l'Administration des Douanes, et dont la garde lui est confiée [Entrepôt réel] ; ou dans des magasins particuliers, et pour certaines marchandises seulement, telles que Sucres bruts, Cotons, Bois, etc. [Entrepôt fictif] ; ou bien être envoyée d'un entrepôt dans un autre [Mutation d'entrepôt] ;

Être exportée soit purement et simplement, moyennant l'acquiescement des droits de sortie, soit en réclamant les primes accordées par le Gouvernement pour mettre certains produits de nos manufactures en possession de soutenir la concurrence sur les marchés étrangers ;

Être réexportée, si elle provient de saisie, si elle est prohibée et reçue en entrepôt, etc.

Être réimportée pour cause de non-vente à l'Etranger.

MARCHE MONETAIRE.

18 novembre 1873.
4 heures P. M.

Les parts de banque se sont vendues aux prix suivants :

STOCKS.	Ache- teurs.	Ven- deurs.
Banque de Montréal	175 1/2	176
Banque d'Ontario	101	102
Banque de l'A. B. du N.	131	131
Banque de la Cité	91	92
Banque du Peuple	104	105
Banque Molson	105	106
Banque de Toronto	134	134
Banque Jacques-Cartier	11 1/2	11 1/2
Banque des Marchands	110	111
Banque des Towns, Est.	110	111
Banque de Québec	106	107 1/2
Banque Nationale	101	103
Banque Union	82	82
Banque des Artisans	98	97
Banque Royale Canad.	120 1/2	120 1/2
Banque C. de Commerce	100	102
Banque Métropolitaine	99	99
Banque de la Puissance	85 1/2	85
Banque de Hamilton	101	103
Banque Maritime	50	70
Banque d'Echange	22 1/2	40
Cie Charbon Intercol.	215	216 1/2
Cie Telegraph Montréal	100	100
Cie Télégraph du Peuple	90 1/2	100 1/2
Cie. Canad. Richelieu	125	130
Cie. de Nav. Canadienne	100	100
Cie de Chars Urbains	102	105
Cie. du Gaz de la Cité	102	105
Merchant's Exchange	102	105
Montl. Inv't Ass. Stock	99	99
Soc. de Const. l'Atl. N.	94	94
Canad. Rolling Stock Co.	10 1/2	11 1/2
Compag. d'Equipement	50	50
Cie. d'Engin du Canada	100	100
Manufacture de Cotton	30	30
Compagnie d'Entrepôt	100	100
Graphic Print Co.	100	100
Cie. de Chars de l'A. N.	102	105
Stock de la Puissance	102	105
Bons de la Puissance	100	100
Déb. du Gov't 5 p. c. sig.	100	100
Déb. du Gov't 6 p. c. cy.	100	100
Bons du Havre de Montréal, 6 1/2 p. c. cy.	100	100
Bons du Ch. de G. T. 7 p. c.	100	100
Bons du Chemin de Fer Champlain et St. Laurent	100	100
Do 8 p. c. annuité	100	100
Bons de l'Avre de Montréal	100	100
Bons Corp. de Montréal	100	100
Bons Aqueduc, Montréal	100	100
Stock de Montréal 7 p. c.	100	100
Stock de Montréal 6 p. c.	100	100

Change.

Banque de Londres, 60 jours	107 1/2	107 1/2
Traites en Or do	100	100
Or de New-York, à 120 A M.	160	160

Par L. J. FORGET,
Courtier,
63, Rue St. François-Xavier.

AUX VENDEURS

ET AUX

Acheteurs de Poisson

Le soussigné informe le commerce qu'il a aposté des Comptables Spéciaux assermentés revêtus de pleins pouvoirs de sa part aux différents dépôts de chemins de fer avec instruction de saisir et retenir tout Poisson non inspecté offert pour expédition.

L. E. MORIN,
Inspecteur de Poisson et des
Huiles de Poisson.

20 nov.

La Banque Jacques-Cartier

AVIS est par le présent donné que l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE des ACTIONNAIRES de la BANQUE JACQUES-CARTIER aura lieu au bureau de la Banque, JEUDI, le DIX-HUITIEME jour de DECEMBRE prochain, à TROIS heures P. M.

Par ordre du Bureau,

H. COTTE,
Caissier.

Montréal, 18 nov. 1873.



HOTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA,

Lundi, le 26 jour de novembre 1873.

PRESENT :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL EN CONSEIL.

Sur la recommandation de l'Honorable Ministre des Douanes et en vertu de l'autorité donnée par la 123ème Section de l'Acte 31 Vict., chap. 6, intitulé : "Acte concernant les Douanes," il a plu à Son Excellence d'ordonner, et il est par le présent ordonné que la ville de Sorel, comté de Richelieu, Province de Québec, soit et est, par le présent, érigée et constituée en Port d'entrée et d'entrepôt, pour toutes les fins du dit acte.

W. A. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil Privé.

21 nov.

7-9



HOTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA,

Ottawa, Vendredi, 31 Octobre 1873.

Sur la recommandation de l'Hon. ministre des douanes, et en vertu de l'autorité donnée par la 123ème section de l'Acte 31 Vic., chap. 6, intitulé : "Acte relatif aux Douanes" il a plu à Son Excellence d'ordonner et il est, par le présent ordonné que le Port de St. Auguste, comté de Stanstead, Province de Québec, soit et est par le présent, érigé et constitué en port d'entrepôt pour toutes les fins du dit acte.

CERTIFIE

W. A. HIMSWORTH,
G. C. P.



A V I S.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,

Québec, 17 nov. 1873.

Il est donné avis que, conformément à la 50e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée, le ou avant le 30 jour de Décembre prochain.

G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.
es s'ap

19 nov. 1873.

La gaité, le courage et l'activité de l'intellect sont les effets du Syrop Composé d'Hypophosphites et sa faculté de donner une puissance de résistance au cerveau et au système nerveux est prouvée par la propriété qu'il possède de donner de la force aux personnes atteintes de maladies mentales.

Acte concernant la Faillite, 1869

Dans l'affaire de
ISRAEL PARIS,

FAILLI.

Un bordereau des dividendes a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au VINGT-QUATRE NOVEMBRE courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

G. H. DUMESNIL,
Syndic.
Montréal 10 novembre 1873. 8-7

LA BANQUE JACQUES-CARTIER

AVIS

Est par le présent donné qu'un dividende de quatre par cent sur le capital payé de la Banque Jacques-Cartier a été déclaré pour le semestre courant, et sera payable à la Banque, le et après le premier Décembre prochain.

Les Livres de transport seront fermés du 17 au 29 Novembre prochain inclusivement.

Par ordre du Bureau,

J. H. COTTE,
Caisier. jd

Montréal, 30 octobre 1873.

LA BANQUE D'HOCHELAGA

AVIS est par le présent donné que le second versement du capital de cette Banque, au taux de dix par cent, ou dix piastres par cent piastres par action, sera payable au Bureau de la Banque Jacques-Cartier, à Montréal, le ou avant le PREMIER jour de DECEMBRE prochain.

LOUIS TOURVILLE,
Président du Bureau de Direction
Provisoire. jd

Montréal, 25 octobre 1873.

La Banque du Peuple

AVIS

Est par le présent donné que William Francis, écr., marchand, de Montréal, a été le 17 octobre courant, admis comme membre de la Corporation de LA BANQUE DU PEUPLE, à la place de NELSON DAVIS, écr., qui a résigné.

A. A. TROTTIER,
Caisier.

Montréal, 29 octobre 1873. bm cips

1873

**NOUVEAUX POELES DE PASSAGE
A CHARBON
Poèles à L'Huile de Charbon**

CHEVRES, pour voitures orévetées.
RADIATEURS COMSTOCK, économie de 50 par cent sur le combustible.
CORNICHERS et Ornaments de Rideaux.
VASES et TAMIS pour Charbon chez

L. J. A. SURVEYER,
524, Rue Craig, Montreal.

15 sept. 1873. cm

CIRCULAIRE

A U

Commerce de Farines

MONTRÉAL, 20 octobre 1873.

Pendant les neuf années qui viennent de s'écouler, j'ai été inspecteur de farines pour la cité de Montréal. D'après la nouvelle loi d'inspection, j'ai fait application selon l'avis publié émanant de la Chambre de Commerce annonçant que les personnes qualifiées devaient se présenter et être examinées sur leur compétence. Le résultat de cet examen devant le comité des examinateurs a été l'obtention du certificat suivant :

BUREAU DE LA CHAMBRE DE COMMERCE }
Montréal, 16 septembre 1873. }

Nous certifions, par le présent, qu'ayant examiné les divers applicants pour la charge d'inspecteur de farines, nous accordons à l'hon. John Young, M. P., un certificat de capacité et de compétence à s'acquitter des devoirs d'inspecteur de farines pour la cité de Montréal.

Signé, ROBERT ESDAILE,
Président,
JAMES McDUGALL.

M. Labelle, le troisième membre du comité s'objecta à signer, non pas que je fus disqualifié, mais parce que M. Hutchison, mon ci-devant député devait aussi recevoir un certificat de qualification.

Nonobstant ce certificat du Comité des Examineurs, je n'ai pu obtenir ma commission du gouvernement, et il a été publiquement annoncé que mon ci-devant député, M. Hutchison, avait été nommé inspecteur.

Ce matin, j'ai reçu du secrétaire de la Chambre de Commerce le certificat ci-dessous :

Bureau de la Chambre de Commerce. }
Montréal, 18 Octobre 1873. }

[Copie.]

Je certifie par le présent qu'ayant examiné les divers applicants pour la charge d'inspecteur des farines, j'accorde à l'hon. John Young, M. P., un certificat de capacité et de compétence à s'acquitter des devoirs d'inspecteur de farines pour la cité de Montréal.

Signé, H. LABELLE,
Examineur.

J'ai donc obtenu de ce comité assermenté d'examineurs, composés de MM. Esdaile, président, McDougall et Labelle, leur certificat unanime sur ma compétence à m'acquitter des devoirs d'inspecteur de farines — certificat que le gouvernement a mis de côté et nommant mon ci-devant député, M. Hutchison, dont le certificat n'a été signé que par deux sur trois des examinateurs. Sous ces circonstances, je prétends qu'on a commis une injustice à mon égard et à la demande d'un grand nombre de marchands de farines, j'ai pris la détermination de tenir bureau ouvert, non pas comme inspecteur, mais comme examinateur de farines, sur le même principe que celui suivi par M. Rees comme fabricant de salinons et indépendamment de l'inspecteur du gouvernement.

M'étant acquitté fidèlement, comme je le suppose, des devoirs d'inspecteur et sans une seule plainte de la part du commerce, je vous demande de continuer à me faire examiner et faire rapport sur la qualité, poids, etc., de vos farines.

Un comité de marchands a choisi et arrêté les étalons dont le nouvel acte d'inspecteur fait mention, lesquels étalons sont les mêmes que choisis par le comité des examinateurs de la Puissance. Mes assistants sont mes ci-devant députés, M. J. C. Gingras, dont je considère le jugement sur les farines égale à celui de n'importe quelle autre personne et M. J. Binette. Tous les autres employés habiles que j'avais continué à m'en servir, et avec le soin et la plus stricte attention aux intérêts du commerce, et me tenant responsable pour le poids aussi bien que pour la qualité des farines examinées, j'espère que la haute réputation que ma marque a acquise ne perdra un moment de sa valeur par le changement de titre d'inspecteur en celui d'Examineur.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
JOHN YOUNG.

29 octobre 1873.

FOIN

ON DEMANDE A ACHETER

50 Tonneaux FOIN PRESSE

LIVRÉ A MONTREAL.

S'adresser à

MORIN & Cie.,
COMMISSIONNAIRES.

AVIS

Le soussigné a reçu les nouveaux étalons de farines d'après le dernier acte concernant l'inspection

M. HUTCHISON,
Inspecteur de Farines

29 octobre 1873.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Les Commissaires nommés pour construire le Chemin de Fer Intercolonial donnent avis public qu'ils sont préparés à recevoir des soumissions pour la construction d'un terminus à eau profonde à la Pointe-au-Père.

Les plans et devis peuvent être vus aux bureaux des ingénieurs à Ottawa et à Kinoussi, depuis et après le 20 Novembre prochain.

Des soumissions endossées "Soumission pour l'avis et embranchement" seront reçues au bureau des Commissaires, à Ottawa, jusqu'à SIX heures du soir, le 20 Novembre prochain.

A. WALSH,
ED. H. CHANDLER,
C. J. BRYDGES,
A. W. McLELLAN,
Commissaires.

Bureau des Commissaires, }
Ottawa, 17 octobre 1873. }

LIBRAIRIE

J. B. ROLLAND & FILS

Bue St. Vincent, Nos. 12 et 14

Spécialités d'articles de

Librairie et Papeterie
pour le commerce

TAPISSERIES

Anglaises et Canadiennes

CARTES A JOUER

Great Mogul, Highlander, Jacques-Cartier et Confédération

Almanach agricole, commercial et historique

DE

J. B. ROLLAND & FILS

POUR 1874

Brochure in 12 de 64 pages. Prix de détail cinq cents.

En vente à la Librairie de

J. B. ROLLAND & FILS,
Rue St. Vincent, Nos. 12 et 14

16 oct. 13

Huitres ! Huitres ! !

Caraquettes, Malpeck, Bouctouche, Shédiac et St. Simon.

Tout le monde connaît les excellentes Huitres, énumérés plus haut, j'ai pris des arrangements pour en fournir de fraîches pendant toute la saison, aux amateurs, au public commun et aux propriétaires de Restaurants.

Laisser l'adresse au soussigné, Quai de la Compagnie du Richelieu.

C. FOURNIER.

8 oct.

Le Négociant Canadien

MONTREAL, JEUDI, 26 NOVEMBRE 1873.

Les finances du Canada.

Voici l'état comparé du Revenu et des dépenses du Canada pour le mois d'Octobre 1872 et 1873 respectivement :

REVENU.	1872	1873
Douanes.....	\$1,353,924.26	1,473,646.85
Accise.....	431,497.14	462,579.09
Postes.....	51,574.65	102,068.59
Trav Publics.	168,998.65	141,872.41
Timbres.....	14,777.89	16,643.31
Divers.....	143,053.90	490,708.71

Total.....	\$2,123,826.49	\$2,687,519.00
Dépenses.....	2,133,128.48	1,856,946.24

Excé. de rev.	\$30,698.01	\$830,672.78
---------------	-------------	--------------

Tous les services à l'exception des Travaux Publics accusent une augmentation plus ou moins considérable, qui se fait surtout remarquer dans celui des postes qui a doublé. L'augmentation totale est comme suit :

Octobre 1873.....	\$2,687,519.00
Octobre 1872.....	2,163,826.49

Augmentation.....	\$523,692.53
-------------------	--------------

Les dépenses accusent une diminution considérable qui tourne en surplus le déficit qui s'accusait durant le premier quartier de l'année fiscale.

Nous avons les chiffres suivants de dépenses pour les deux mois correspondants :

Octobre 1872.....	\$2,133,128.48
Octobre 1873.....	1,856,946.24

Diminution.....	\$276,182.24
-----------------	--------------

Nous avons maintenant passé les quatre premiers mois de l'année fiscale et le résultat des opérations de cette période est comme suit :

REVENU.	1872	1873
Douanes.....	\$4,718,170.79	4,919,778.34
Accise.....	1,319,009.48	1,412,737.99
Postes.....	209,229.54	319,856.89
Trav Publics	497,012.38	569,113.33
Timbres.....	72,218.82	68,525.41
Divers.....	242,325.72	643,352.20

Total.....	\$6,762,200.46	\$8,435,370.40
Dépenses....	5,961,978.23	7,833,684.77

Excé. de rev.	\$800,231,238.601	685,685.63
---------------	-------------------	------------

On voit que l'état financier s'améliore sensiblement et que le déficit des trois derniers mois s'est changé en un surplus assez considérable.

En comparant les états de revenus et de dépenses pour cette période des deux années on arrive aux résultats suivants :

Revenus:—4 mois 1873.....	\$8,435,370.40
“ “ 1872.....	6,762,209.46

Augmentation.....	\$1,873,160.94
Dépens:—4 mois 1873.....	\$7,833,684.77
“ “ 1872.....	5,961,978.23

Augmentation.....	\$1,971,706.54
-------------------	----------------

Les revenus et les dépenses ont donc augmenté dans une proportion à peu près égale, et il n'y a eu que de deux cent mille dollars que l'état du trésor au 1^{er} novembre 1873 soit exactement celui du 1^{er} novembre 1872.

Cloture de la Navigation.

On peut regarder la saison de la navigation comme virtuellement terminée. Les navires océaniques sont tous partis; les bateaux de Québec sont allés prendre leurs quartiers d'hiver à Sorel et les bateaux du marché n'ont plus qu'un ou deux voyages à faire. Il reste dans le port quelques goélettes et chalands chargés de bois ou de poisson qui disposent de leurs cargaisons et se hâtent de quitter.

Le tableau suivant indique la date de la clôture de la navigation pour les bateaux qui voyagent entre Montréal et Québec depuis vingt ans :

Année	Date du dernier voyage
1854.....	2 Décembre
1855.....	28 Novembre
1856.....	30 do
1857.....	5 Décembre
1858.....	14 do
1859.....	8 do
1860.....	1 do
1861.....	3 do
1862.....	4 do
1863.....	2 do
1864.....	1 do
1865.....	2 do
1866.....	3 do
1867.....	22 Novembre
1868.....	25 do
1869.....	26 do
1870.....	28 do
1871.....	26 do
1872.....	24 do
1873.....	18 do

Compagnie de Garantie du Canada.

Cette compagnie d'assurance dont l'annonce se trouve dans le *Négociant Canadien*, a eu récemment sa première assemblée générale annuelle. Les actionnaires étaient très-nombreux. Sir A. T. Galt présidait. Le rapport soumis accuse un état d'affaires très-florissant. Des assurances ont été effectuées au montant de \$1,504,550. Les recettes de l'année ont été de \$24,982.27 et la balance, toutes dépenses payées est de \$14,734.04 égale 35 p 100 du capital payé. On dividende au taux de 7 p 100 a été déclaré et il a été porté au fonds de réserve une balance égale à 25 p 100 du capital versé.

Le président félicite la compagnie de l'estime dans laquelle elle était tenue par les gouvernements du pays et par les diverses institutions de la ville. Le premier dépôt de \$16,663 a été fait et le second d'un montant égal sera effectué prochainement sans un nouvel appel de fonds. Des remerciements et une somme de \$1,000 furent votés aux directeurs.

M. Rawlings, l'habile fondateur et gérant de cette compagnie reçut aussi les remerciements et les compliments des actionnaires.

Les Messieurs suivants ont été élus pour for-

mer le bureau de direction de l'année courante:

PRESIDENT.—Sir Alex. T. Galt, K. C. M. G., Montréal.

VICE-PRESIDENT.—John Rankin, Ecr., Montréal.

DIRECTEURS.—Thomas Cramp, Ecr., Montréal; D. Lorn MacDougald, Ecr., Montréal; Edwd. MacKay, Ecr., Montréal; John Molson, Ecr., Montréal; R. J. Reekie, Ecr., Montréal; Jas. Rose, Ecr., Montréal; John L. Blaikie, Ecr., Toronto; Wm. Gooderham, jr., Ecr., Toronto; A. R. MacMaster, Ecr., Toronto; Donald McInnes, Ecr., Hamilton; Jas. G. Ross, Ecr., Québec.

Nous souhaitons à cette compagnie la continuation des succès qui ont marqué ses débuts.

La question de l'inspection de poisson.

Les temps sont à la guerre, car à peine vient-elle de se terminer dans la politique qu'elle éclate dans le commerce.

Les lecteurs du *Négociant* ont remarqué l'annonce qui a paru dans ses colonnes attirant l'attention du commerce de poisson sur la mise en force de la loi et ce qui concernait spécialement les marchands.

L'inspecteur, M. L. E. Morin, n'a pas voulu faire les choses à demi; la même annonce a paru dans cinq des journaux quotidiens de cette ville et des lettres circulaires ont été adressées à tous les négociants grands et petits de la ville, afin que personne ne plaidât ignorance de la loi. Les gros bonnets du commerce firent d'abord fi des annonces, le commerce de demi gros se montra plus disposé à se conformer à la loi. L'inspecteur qui n'entend pas badinage quand il s'agit d'un devoir envers le public et pour qui l'égalité devant la loi est un principe bien établi, crut devoir attirer l'attention des contraveneurs à la loi sur leur action et les pria respectueusement de s'y conformer. Ces messieurs crurent devoir encore passer outre, croyant probablement qu'elle était faite pour les humbles et non pas pour les sommités commerciales. L'inspecteur, qui est descendant normand, est entêté, principalement quand il s'agit de l'exécution d'un devoir, et il ne reconnaît pas plus de droit aux princes du commerce d'éluder une loi qu'au plus humble détaillier qui a souvent plus besoin de protection que qui que ce soit. Voilà donc la guerre déclarée et comme c'était le commerce anglais qui donnait le mauvais exemple, il y eut un *bulletin* général à la rumeur, bien fondée d'ailleurs, que l'inspecteur avait saisi quelques lots de poisson. Le commerce fut en émoi: on cria à l'arbitraire, on protesta et la guerre fut transportée de la rue aux journaux. Comme nous venons de dire que c'était le commerce anglais qui se montrait rebelle, ce fut dans les journaux anglais que la question se discuta.

Nous ne croyons pouvoir mieux faire, pour faire comprendre la question, que de donner un résumé des griefs d'un côté et des explications de l'autre. Les prétendus griefs contre l'inspecteur du côté du commerce étaient: premièrement, que l'inspecteur n'avait pas le droit de mettre la loi en opération cet automne, secondement, qu'il n'avait pas le droit d'exiger que le poisson fut envoyé à son entrepôt pour inspection; troisièmement, que c'était son devoir, s'il avait le droit de mettre la loi en force d'aller inspecter soit sur les quais, soit dans les magasins où se trouvait le poisson. A ces trois griefs, l'inspecteur répondit par deux correspondances dans le *Herald* et une, dans le *Witness* et en même temps procéda à saisir un lot de poisson appartenant à M. C. Fraser et Cie et un autre à M. Lord, Magor et Munn pour leur fournir l'occasion de contester ses pouvoirs et la constitutionnalité de la loi et en même temps parut la première correspondance dans le *Herald* dont ci suit un résumé.

Le correspondant commença par faire l'historique de la loi concernant l'inspection du poisson.

Depuis quelques années, dit-il, le commerce d'Ontario et de Québec souffrait sérieusement des fraudes qui se commettaient dans le commerce de poisson, et les choses en étaient arrivées à un tel point que plusieurs de nos maisons les plus respectables, qui, jusqu'alors avaient fait le commerce en grand se virent forcées de l'abandonner, dégoûtées qu'elles étaient des nombreuses fraudes qui se commettaient et ne voulant en aucune manière s'y prêter. Voyant que les pêcheurs tuaient une poule qui pondrait des œufs d'or, si le commerce était fait honnêtement, l'inspecteur actuel se décida à publier un pamphlet dans lequel était invoquée l'inspection obligatoire du poisson. Il avait déjà attiré l'attention du Conseil de la Chambre de Commerce de Montréal sur cette importante question et c'était à son instigation qu'elle avait été placée sur la liste de celles qui devaient être discutées devant la Chambre de Commerce de la Puissance. En référant à la liste des souscripteurs qui avaient contribué à la publication du pamphlet, il y voit les noms de ceux qui aujourd'hui, sont les plus promouvants à éluder la loi. Cette question de l'inspection obligatoire du poisson était devenue d'un tel intérêt, que mention en fut faite dans les discours du trône pendant trois années consécutives en 1871-72-73 quand la loi de l'inspection obligatoire fut passée et le premier septembre fut la date fixée pour la mise en force. Parmi les questions qui furent discutées devant la Chambre de Commerce de la Puissance, il n'en est aucune sur laquelle il exista autant d'unanimité d'opinion que cette question de l'inspection obligatoire du poisson.

Rapprochons-nous davantage de cette

'ate (le 13 Novembre), continue le correspondant et voyons ce qui vient d'avoir lieu. Aussi tard que la troisième semaine d'octobre dernier, une pétition sous forme de lettre signée par la presque totalité du commerce de Montréal était adressée à l'Hon. Ministre du Revenu de l'Intérieur, le priant de donner des instructions à qui de droit afin que la loi concernant l'inspection obligatoire du poisson fut mise en force sans délai. L'inspecteur avait été nommé le 15 octobre, sa commission portait la date du 16 du même mois. Depuis cette date, dit l'inspecteur, j'ai été continuellement sollicité de mettre la loi en force, mais je rencontrais un sérieux obstacle, c'était de trouver un local convenable pour l'exécution de mes devoirs. Je craignais que, sans ce local, je puisse difficilement faire justice à tout le monde et je ne voulais mettre aucune entrave au commerce, et dans l'intervalle, je publiai dans le *Négociant Canadien* et dans cinq autres journaux sous forme d'annonces la partie de la loi qui concernait le commerce et j'adressai des lettres circulaires à tous les négociants grands et petits. Le temps était arrivé où il se fait un grand commerce dans une certaine qualité de poisson qui prête davantage à la fraude et j'avais enfin réussi à obtenir un local convenable. Décidé de mettre fin aux fraudes qui se commettent continuellement, je mis la loi en force. Voilà donc l'historique de la loi du commencement jusqu'à la date actuelle.

Maintenant, continue encore l'inspecteur, voyons si j'ai agi contrairement aux ordres.

J'étais à Ottawa le 29 Octobre. Ce jour-là, dans une entrevue que j'avais l'honneur d'avoir avec l'Honorable Ministre du Revenu de l'Intérieur, en prenant congé de lui, je lui demandai si je devais attendre quelques autres instructions de son département pour mettre la loi en force. Aucune, me répondit-il, et vous pouvez mettre la loi en force quand vous voudrez à votre retour à Montréal.

Le correspondant conclut sa correspondance par ces mots :

Je ne suis aucunement disposé à abuser des pouvoirs qui m'ont été conférés, mais quand je vois des personnes bien informées et qui devraient donner le bon exemple, dire à tout venant, qu'elles avaient des lettres au contraire de mon avancé, il ne me restait qu'une chose à faire, et c'était de saisir les marchandises de ces personnes afin de leur fournir l'occasion de contester mes pouvoirs et la constitutionnalité de la loi et je ne manquerais pas de leur fournir cette occasion puisque, dès demain, je me propose de commencer par les sommités en descendant jusqu'aux plus humbles, afin que le public soit convaincu que j'ai l'intention de m'acquitter de mes devoirs envers tous consciencieusement et honnêtement.

Cette première correspondance eut un effet magique, car à peine avait-elle paru, que l'inspecteur recevait de M. Lord Magor et Munn, une note le priant d'aller

inspecter la cargaison de la goëlette *Ste. Anne*, en déchargement. L'autorité de l'inspecteur était reconnue, soit dit en passant, par les plus récalcitrants. Restait donc la question de savoir où l'inspection devait se faire. L'inspecteur répondit encore dans le *Herald* du 17 courant et dans le *Witness* de la même date, au commerce de gros dans le premier, au commerce de détail dans le second. Ce dernier journal prétendait que sur la question des saisies que l'inspecteur avait opérées, il avait complètement raison, mais qu'il se trompait sur la question des lieux où l'inspection devait se faire, et il s'appuyait sur la treizième clause des dispositions générales qui fixe la pénalité à laquelle sera condamné un inspecteur qui refusera de procéder à l'inspection lorsque requis. Le *Witness* prétendait qu'il n'était en aucune manière pourvu à ce que l'inspecteur eut un entrepôt.

Après avoir démontré pleinement l'impossibilité d'exécuter ses devoirs en étant d'obligé d'aller inspecter ça et là, l'inspecteur cite pour prouver que l'intention de la loi était qu'il eût un entrepôt pour l'exécution de ses devoirs, la vingt-cinquième clause de l'acte d'inspection qui se lit comme suit :

" 25. Les honoraires précédents seront "computés en sus du sel et de la saumure, "de la tonnelleie, de l'emmagasinage et "de la main d'œuvre pour laver, rincer, "nettoyer, clouer, visser ou encaquer et "saumurer le poisson."

Si l'intention de l'acte n'était pas qu'il eût un entrepôt, pourquoi le mot *emmagasinage* était-il là. Il était complètement inutile de mettre ce mot si ce n'eût pas été l'intention de la loi, car on sait que l'inspecteur n'aurait eu aucune raison de réclamer des frais d'emmagasinage sur des articles qu'il n'emmagasinait pas.

À l'heure qu'il est, la question est presque tranchée. On a généralement donné gain de cause à l'inspecteur qui, pour convaincre les sourds qui ne veulent pas entendre, a aposté aux dépôts de chemin de fer, des cométaires revêtus de pouvoirs spéciaux qui sont chargés de saisir tout poisson non inspecté qui sera offert pour exportation.

Dans un prochain numéro, on soulèvera un coin du rideau qui fera voir pourquoi certaines maisons avaient autant d'objections à voir la loi mise en force cet automne. Pour le moment nous dirons à nos lecteurs d'être en garde contre le poisson non inspecté, d'abord dans l'intérêt de leur clientèle, et puis, pour éviter les tracasseries auxquelles ils seraient exposés par la confiscation de leur marchandise.

AU
COMMERCE DE POISSON
ET
DES HUILES DE POISSON

En vue de la mise en force de la loi concernant

L'Inspection de Poisson et
des Huiles de Poisson

Le sousigné a l'honneur d'informer le commerce
qu'il a loué les bâtiments ci-devant occupés
comme usines, rue du B rd de l'eau, pour

L'Inspection du Poisson et des
Huiles de Poisson

et qu'il est maintenant prêt à recevoir tels articles
sujets à l'inspection.

Auquel personne ne plaide ignorance de la
loi, le désire attirer l'attention spéciale du commerce
et du public en général sur les Sections
ci-dessous :

62. L'inspection de tout poisson saumuré préparé
pour le marché ou pour l'exportation; et de toutes
les huiles de poisson, langues et nous de morue,
préparées dans le même but, embarillés de la
manière ci-dessus mentionnée, sera compulsory aux
chaque provinces de la Puissance sauf Manitoba et
la Colombie Britannique tous les endroits où un
inspecteur sera nommé suiva la loi; et si quelque
poisson saumuré, huile de poisson ou autre article
susdit, embarillé comme il est dit plus haut, est
vendu ou offert en vente, ou exporté, mis à bord d'un
navire ou chargé dans une voiture quelconque pour
être exporté, ou est autrement offert pour l'exportation
dans aucune des provinces du Canada, excepté la
Colombie Britannique ou Manitoba, sans avoir
été inspecté conformément au présent acte, il sera
confisqué; et la personne qui l'aura vendu ou offert
en vente, exporté ou offert à l'exportation, encourra
une amende de cinq piastres pour chaque baril ou
autre vaisseau.

63. Tout poisson saumuré, préparé pour le marché
ou pour l'exportation, et toutes huiles de poisson,
langues et nous de morue seront inspectés, pesés,
ou jaugés et étiquetés seulement conformément au
présent acte; et toute morue verte, en boîtes ou en
paquets, sera inspectée et assortie, et un certificat
d'inspection pour cette dernière, en énonçant la
qualité et quantité ainsi inspectée et expédiée à bord
d'un navire, sera accordé par l'inspecteur ou sous-
inspecteurs.

Et sur la clause 14 des dispositions générales qui
se lit comme suit :

14. Quelconque, avec intention frauduleuse, altère,
efface ou oblitère en tout ou en partie, ou fait
altérer, effacer ou oblitérer quelque étampe ou marque
d'un inspecteur apposée sur un article ayant subi
l'inspection, ou sur un contenant tel article, ou
contrefait tel étampe ou marque, ou y étampe, imprime,
ou de toute autre manière trompe ou indique que
paraissent tel d'un inspecteur ou du fabricant
ou de l'emballleur de l'article, soit avec les instru-
ments mêmes de l'inspecteur, fabricant ou emballeur,
ou avec des contrefeins de ces instruments,
—ou vide, en tout ou en partie, le colis marqué
après inspection dans le but d'y placer d'autres articles
(ou de la même ou de toute autre nature) n'y étant
pas contenus lors de l'inspection, —ou emploie, dans
le but d'embailler quelque article, quelque vieux
colis portant des marques d'inspection sans effacer
ces marques avant d'y mettre les articles en vente, —ou
(n'étant pas un inspecteur ou sous-inspecteur)
étampe ou marque quelque colis les contenant, en
faisant usage des instruments de l'inspecteur, ou
délivre un certificat parais-ant être un certificat
d'inspection de quelque article, et quiconque étant
employés par un inspecteur ou sous-inspecteur, ou
par un fabricant ou emballleur d'articles sujets à
l'inspection, loue ou prête les marques ou instru-
ments de celui qui l'emploie, à une personne quel-
conque, ou contribue à quelque violation fraudu-
leuse du présent acte à l'égard des marques en ques-
tion, —encourra pour chaque offense une amende de
quarante piastres; et tout inspecteur ou sous-inspec-
teur qui inspecte, étampe, ou marque quelque
article en dehors des limites locales pour lesquelles
il est nommé, ou loue ou prête ses instruments à
quelque personne, ou donne un certificat d'inspection
sans avoir fait personnellement l'inspection, ou
un certificat volontairement faux ou inexact, ou con-
tribue à quelque violation frauduleuse du présent
acte, encourra pour chaque offense de cette nature
une amende de cent piastres et perdra sa charge, et
sera ensuite à jamais inhabile à le remplir.

L. E. MORIN,

Inspecteur de Poisson et des Huiles de Poisson.

Prix courants des Métaux, Ferron-
neries, etc., etc.

CORRIGES PAR LA MAISON C. H. LETOUR-
NEUX.

* Les articles marqués d'un astérisque sont de
manufacture indigène.
Acier fondu par lb 0 14 .. 0 17
à ressort do 0 08 .. 0 08
à lisses do 0 05 .. 0 07
Ancres par 100 lbs 7 00 .. 9 00
Antimoine do par lb 0 00 .. 0 00
Balances de comptoir, chaque 2 25 .. 0 00
do plateforme do 7 00 .. 48 00
do font et charbon do 110 00 .. 150 00
Bains en fonte 12 00 .. 15 00
Boches F. & W. No. 2 par douz. 0 00 .. 14 00
do Dunn No. 2 do 0 00 .. 11 50
do F. Fox No. 2 do 0 00 .. 10 50
do Kearney No. 2 do 0 00 .. 9 00
Boîtes à roues ordinaires par lb 0 04 .. 0 05
*Thimble Skinns, par sett. 2 75 .. 8 00
\$13, \$17, \$20.75, \$25.75
*Bouilloires de forme, 30, 45, 60, 75 gls.
couvertes extr.
Carvelles pressées par 100 lbs. 6 00 .. 7 75
do forgées do do manquant
Cartes à laine No. 8 à 8 par doz paires 3 50 .. 4 50
do à cheveux do 2 00 .. 2 25
Chaudières à Fofasse par 100 lbs 3 25 .. 4 50
do de Sucre, chaque 2 00 .. 4 50
do en cuivre par lb 0 40 .. 0 45
Chaudières manufacture indigène do 0 01 .. 0 44
Chaudières tarandées pour voitures 45 00 esc. lst.
15c ltc 84c
Chaines à mailles corues (grêlins) \$18, 14, 516
8c, 7, 74c
39, 710, 12 pouce
do à licot par douz. 45 pld long 2 30 .. 4 00
do à tra. do de paires 5 00 .. 9 00
8c, 77c, 74c, 64c, 64c, 64c, 64c, 64c,
do Ancres 37, 716, 12, 58, 34, 78, 1, 1 1/2,
8c
1 1/4, pouce
do à btes à cornes 2 60 .. 3 90
Clous coupés par 100 lbs
do 3 à 7 pouces 0 00 .. 4 25
do 2 .. 4 50
do 1 1/2 .. 5 00
do 1 1/4 .. 5 75
\$8.75, 8.25, 7.50, 1, 1 1/2,
do pour barils à farine 78, 1, 1 1/2,
\$8.75, 7.25, 6.75, 6.25, 6.00, 5.75
do à finir 1 1/4, 1 1/2, 1 3/4, 2, 2 1/4, 2 1/2, 2 3/4, 3,
do à boltes à tabac (par baril de 100 lbs)
\$4.25, 7.25, 6.75, 6.25, 6.00, 5.75
do coupés rivaits (en caisse de 50 lbs)
\$11.00, 10.5, 10.00 8.50, 8.00, 8.50, 7.50, 7.00,
1, 1 1/4, 1 1/2, 1 3/4, 2, 2 1/4, 2 1/2, 2 3/4, 3,
et au-dessus par 100 lbs
32c, 27c, 22c, 21c 20 cts par lb
do à cheval 5, 6, 7, 8, 9 à 12
31c, 28c, 25c, 24c, 24c.
do do pointes fines 6, 7, 8, 9, 10,
do do à tôle, par lb. 0 10 .. 0 14
do do étamés 0 18 .. 0 20
Coffres forts (Kershaw) selon grandeur et fin
Couchettes en fer simples et doubles
21 pieds No 1 à 11 4 00 .. 11 00
* Couverts à voir la liste
Complets (Bellings) en cuir à 30 p. 0 074 .. 3 50
do do en cuivre voir liste
* Conteaux à font et paille, par douz. 0 00 .. 12 50
* Crin trisé par lb 0 30 .. 0 50
* Cieros carrés selon grandeur par lb
do flex do do 0 10 .. 0 27
Emory do do 0 08 .. 0 10
Enclumes Wright patentées. do 0 00 .. 0 12
do Wilkinson's garanties do 0 00 .. 0 10
* Epingles voir liste
* Essieux voir liste
Etrilles étamées par douz 1 20 .. 3 00
do en cuivre do do 1 80 .. 4 50
do Noires do do 0 90 .. 2 50
Etain en barres par lb 0 45 .. 0 374
do en saumon do 0 44 .. 0 36
Etaux de forgeron do 0 11 .. 0 15
* Eviers patentés, selon grandeur, cha-
qu'un 1 25 .. 5 00
Fer en barre écossais. par 100 lb 3 25 .. 3 30
do do do affine do 3 50 .. 3 70
do do de Staffordshire do 3 35 .. 3 31
do do do affine do 3 58 .. 3 70
do do de Suède par lb 0 06 .. 0 07
do angle do do 0 054 .. 0 064
do clous à cheval Norvège do 0 00 .. 0 07
do carvelles par 100 lb 4 00 .. 4 50
do plaques communes à bouilloires 0 041 .. 0 05
do Lowmoor 0 09 .. 0 10
Fer en feuille par lb 0 044 .. 0 05
Fer en feuille à clous
* Fers à chevaux do 0 08 .. 0 07
Feuillard à clous 0 08 .. 0 09
do cercles 4 00 .. 4 25
* Fers à finsger par lb 0 01 .. 0 014
Fil de fer poli par 43 lbs 3 50 .. 6 00
do galvanisé do 0 00 .. 0 00
do cuivre jaune 0 35 .. 0 45
do rouge 0 46 .. 0 55
* Foynes par douz net tre qualité :
do à font, fourchons ordinaires 0 00 .. 5 25
do do do do 0 00 .. 7 25
do paille do do 0 00 .. 9 00
do fluater do do 0 00 .. 11 00
do bécher do 0 00 .. 13 25

* Fusée de Mine :
do pour miner à sec. par 1000 pds 0 00 .. 3 00
do de l'eau No. 2 do 0 00 .. 6 00
do do double do 0 00 .. 9 00
Fonte par tonneau :
do Canadienne nominal
do Calder 38 09 à 37 00
do Colness manque
do Dal'mellington manque
do Eglington 31 00 à 31 50
do Girthsherie 37 50 à 38 50
do Summerlee 37 00 à 37 50
do pour charries par lb 0 04 à 0 05
Fer blanc par caisse :
do Charcoal IC 11 00 à 11 50
do IX 13 00 à 13 50
do LXX 15 00 à 14 50
do DC 10 00 à 10 50
do DX 12 00 à 12 50
do IC 12 x 12 11 00 à 11 50
do IX 12 x 12 13 00 à 13 50
do Coke IC 9 50 à 10 50
do IX 11 50 à 12 50
* Grêlots voir liste
* Haches communes par douz 0 00 à 9 00
do ordinaires do 0 00 à 11 00
do améliorées do 0 00 à 12 00
do double acier do 0 00 à 13 00
do à équarir 6 à 7 lbs dq 0 00 à 30 00
do do 7 à 9 lbs do 0 00 à 33 00
do do au-dessus de 9 lbs do 0 00 à 38 00
do charpentiers do 0 00 à 18 50
do de navire do 0 00 à 25 00
do menuisier avec manche, 4, 5, 6, 7,
\$2, \$22
* Hachettes à lattes à bardeaux, \$8 lère, \$6.50 2de
* Machines à perforer avec tarière
chaque Nos. 1 à 3 5 50 à 7 00
* Machines à tordre jeliage 6 00 à 10 00
\$3.25, \$5.00, \$6.50
do à driller, No. 1, No. 2, No. 3
* Machines à mortaiser, No. 1 0 00 à 18 00
do do do 2 0 00 à 18 00
* Marteaux en fer par douz. 2 50 à 5 00
do acier do 4 50 à 10 00
do de forge (Sledge) par lb. 0 10 à 0 15
do do acier solide 0 30 à 0 40
* Meules par lb 0 01 à 0 02
* Outils en bois pour menuisier voir liste
* Papier sablé par ramme 4 00 à 5 00
* Pelles F & W polies No. 2 par douz. 0 00 à 14 00
do Dunn's do do 2 do 0 00 à 11 00
do F Fox do do 2 do 0 00 à 10 00
do Kearney's do do 2 do 0 00 à 8 50
do à grain F & W do 14 50 à 15 50
do do inférieures do 9 00 à 7 50
* Pentures à gonds par lb. 0 08 à 0 10
do do sur palaire do 0 08 à 0 10
do en T lourdes do 0 08 à 0 10
do Strap do 0 08 à 0 10
* Pêles doubles 24 pieds 10 00 à 12 00
do do do 12 00 à 18 00
* Poëtes à frite polies à manches courts 2 50 à 8 00
do étamées 2 75 à 9 00
Plomb en saumon par 100 lbs 7 00 à 7 50
do en feuille do 7 50 à 7 75
do à tir do 7 00 à 7 50
do tuyaux à gaz par lb 0 084 à 0 00
do do eau do 0 084 à 0 00
do do de renvoi do 0 09 à 0 00
* Poudre à miner par baril de 25 lbs. 3 75 à 6 00
\$4.25, \$4.50, \$4.75
do à tir F, FF, FFF
do en canistres } lb et 1 lb p. doz 2 25 à 4 00
* Pompes à citernes 2 30 à 4 20
do aspirantes et foulantes 8 00 à 20 00
* Plaques de socs écossais par lb 0 064 à 0 09
do de T-Rivières do 0 35 à 0 8
* Ressorts de voiture par lb voir liste 0 122 à 0 14
do cuivrés pour chaînes et sofa. 0 07 à 0 09
Raux en acier chaque 1 10 à 1 20
* Rivets noirs 8 oz à 20 lbs 0 15 à 2 75
do étamés 8 oz à 8 lbs 0 20 à 1 57
do à poëtes, voitures, pelles. 0 15 à 0 20
do pour tonneliers par lb 0 10 à 0 16
do en cuivre do 0 45 à 0 50
do à bouilloires do 0 074 à 0 08
* Softlets de forge ordinaires 10 00 à 50 00
do do circulaires 30 00 à 55 00
do do portatifs 23 00 à 41 00
* Serrures voir liste
* Seles rondes ordinaires 30 pouces 0 00 à 13 00
do autres grandeurs voir liste
do do à bardeaux 38 pouces 25 25 à 0 00
do autres grandeurs voir liste
do de moulin par pied 7 00 à 0 00
do godendard 5 pieds tre qualité 6 25 à 0 00
do do do 21e do 1 75 à 0 00
do autres longueurs voir liste
do à bois de cordes tre qualité 36 pc. 0 00 à 5 50
do do do 2me do 0 00 à 4 40
do autres longueurs voir liste
Socs de charries écossais } voir plaques de socs
* do T-Rivières }
* Tarrières et mêches en tarrières voir liste
Tole du Canada par boîte :
Hatton 6 50 à 7 00
Swansea 7 00 à 7 25
Budd 7 00 à 7 25
Gilmorgan 7 00 à 7 25
F & W 7 00 à 7 25
de Russie par lb 0 16 à 0 17
do imitation manque
Tole galvanisée (best annealed) p. lb. 0 10 à 0 11
Tubes en fer par pied :
à gaz 0 08 à 0
à bouilloires 2, 3, 4, pouce
0.27, 0.41, 0.70
Voir liste.

Grains—	
blé de Prin. par 60 lbs.	Nominat.
do blanc d'hiver do	do
do Rouge d'hiver do	do
do Milwaukee No. 1 do	nominat.
do do No. 2 do	1 21/2 .. 0 00
do Chicago No. 1 do	nominat.
do do No. 2 do	do
Pois. par 60 lbs.	72 1/2 .. 0 74
Maïs. par 56 lbs.	55 .. 56
Avoine. par 32 lbs.	0 5 .. 0 37
Orge. par 48 lbs.	1 00 .. 1 05
Graine de Lin. par 60 lbs.	1 60 .. 6 65
do Mil. par 45 lbs.	nominat
do Tréfle. par	do
Houblon—	
Récolte 1872. par lb.	Manque
do 1873. do	nominale
Huiles—	
Baleine brute. par gallon.	Manque
do Lin domestique crue do	72 1/2 .. 75
do do bouillie do	77 1/2 .. 80
do étranger crue do	75 .. 77 1/2
do do bouillie do	80 .. 82 1/2
do Jard Extra. do	Manque
do No 1. do	75 .. 85 1/2
do No 2. do	75 .. 80 1/2
de loup marin raffinée. do	57 1/2 .. 60
do blanche ord. do	50 .. 57 1/2
do galle. do	50 .. 52
do brun. do	0 47 1/2 .. 0 48 1/2
D'olive de bouche en fut do	1 75 .. 1 80
do commune. do	1 00 .. 1 15
do bouche de galupi do	do
do en bouteille. par caisse.	2 60 .. 2 75
do 1/2 bott. do	3 40 .. 3 50
do Bartolet Guesler do	do
do bott. do	7 50 .. 8 00
do 1/2 bott. do	8 50 .. 9 00
do Puget bott. do	5 50 .. 5 75
do do do do	6 50 .. 6 75
do do do do	2 60 .. 2 70
do do do do	3 40 .. 3 50
do do do do	2 80 .. 3 00
do do do do	3 50 .. 3 60
De morue. par gallon.	00 .. 61
De palmier. par lb.	91 .. 10
De Castor. par lb.	13 .. 14
Vegetale. par gallon.	80 .. 85
Laine—	
lavée du Canada. par lb.	30 .. 31
Eurée do	35 .. 38
Commune do	25 .. 28
Noire do	25 .. 28
Magenta—	
En bocaux. par lb.	4 00
Marinades—	
Cross et Blackwell. par douz.	2 60 à 2 70
Joyce. do	2 00 .. 2 10
Phu. do	2 00 .. 2 10
Pigot. do	Manque
Mastique—	
Anglais. par 100 lbs.	Manque
Domestique. do	3 00 .. 3 50
Mélasse—	
Barbade. par gallon	40 à 42
Centrifuge. do	Manque.
Cuba. do	25 .. 30
Demerara. do	30 .. 33
Moscovade. do	27 1/2 .. 34
Nouveau-Orléans. do	Manque.
Porto Rico. do	Manque.
near House. do	23 .. 24
Mine de plomb—	
Dôme. par grosse.	2 00 .. 2 10
Anglais. par lb.	5 .. 7
Pétrole raffinée. par gallon.	2 1/2 .. 3 1/2
Produits chimiques, &c., &c.	
Alun. par 100 lbs.	0 00 à 2 25
Bl-Charbon de Soude, par baril	do
do 112 lbs.	5 70 .. 5 75
Bleaching powder. par 100 lbs.	3 75 .. 4 00
Borax. do	27 .. 30
Camphre. par lb.	45 .. 50
Carb. d'ammoniaque. do	22 1/2 .. 25
Cochénille. do	80 .. 90
Couperose. par 100 lbs.	1 10 .. 1 25
Crème de Tartre, cristaux par lb.	30 .. 32 1/2
do moulu. do	32 1/2 .. 35
Chlorate de Chaux. par 100 lbs.	4 00 .. 4 25
Extrait de Bois de Campêche	do
en gros par lbs.	8 1/2 .. 9 1/2
do. 2-lbs. do	9 .. 9 1/2
do. 1-lb. do	11 1/2 .. 12
do. 1/2-lb. do	12 1/2 .. 13
do. 1/4-lb. do	14 1/2 .. 15 1/2
do Assort. do	13 .. 13 1/2
Fleur de soufre. par 100 lbs.	3 25 .. 3 50
Garaube hollandaise. par lb.	15 .. 12
do française. do	10 .. 15
Gomme Arabique en loz. do	25 .. 30
do. do	45 .. 50
do. do	45 .. 55
do. do	55 .. 65
do. do	65 .. 75
Indigo de Madras. do	65 .. 75
do. do	65 .. 75
do. do	30 .. 35
Noir de fumée. do	6 1/2 .. 7
Noix de Galle. do	27 1/2 .. 32 1/2
Pâte de Reglisse de Calabre do	18 .. 20 1/2
do Sicile. do	15 .. 16
Sel Epsom. par 150 lbs	00 .. 2 5
Soufre caustique. do	5 75 .. 5
Soufre en Caoux. do	2 75 .. 3 00
Senné. par lb.	25 .. 30
Sel de Soude. par 100 lbs.	2 00 .. 2 25
Salpêtre. par baril	10 50 .. 11 5

Poisson—	
Marque sèche. par 112 lbs	4 75 .. 5 00
do verta. par baril	1 50 .. 1 75
do en grenier. par dralle	5 00 .. 5 75
Hareng du Labrador	4 50 .. 5 00
Canso	manque
Arichat	do
Saumon. par tierce	20 50 .. 21 00
do. par baril	11 50 .. 15 00
Maquereau. No. 1.	manque
do. No. 2.	do
do. No. 3.	nominat
Poisson blanc	manque
Fruite	do
Sardines à Huile 1/2 boîte chaque	12 1/2 .. 13
do do do	21 1/2 .. 22 1/2
do do do	manquant
Savon—	
Savon commun. par boîte 60 lbs	1 40
do brun ordinaire. par lb	0 05 .. 0 04 1/2
do marque de la couronne. do	0 05 .. 0 05 1/2
do blanc. do	0 04 1/2 .. 0 05 1/2
do toilette. par douz	0 30 .. 0 35
do de Marseille rouge. par lb.	0 07 1/2 .. 0 08
do do bleu. do	0 08 .. 0 09
Sel—	
Gros de Liverpool. par sac	1 40 .. 1 50
Fin. do	0 00 .. 0 10
Factory Filled. do	0 05 .. 0 25
Fin de table. par douz	1 40 .. 1 50
d'Hyères. par minot	18 .. 20
De Goderich. par sac.	manque.
Sucre—	
Centrifuge. par lb.	8 1/2 .. 8 1/2
Moscovade. do	8 1/2 .. 8 1/2
De Cuba. do	8 1/2 .. 8 1/2
Demerara. do	Manque
Porto Rico. do	8 1/2 .. 8 1/2
Raffiné Ecossais. do	8 1/2 .. 9 1/2
do Anglais blanc. do	manque.
do do do. do	do
Sucre jaune, No. 2 } Selon échantillon.	
do No. 3 } ..	
Sucre blanc raffiné A. par lb.	10 1/2 .. 10 1/2
do cussé. do	10 1/2 .. 10 1/2
do en poudre. do	10 1/2 .. 10 1/2
do pour confiserie. do	10 1/2 .. 10 1/2
Tabac, manufacturé	
Fancy Bright. par lb.	0 48 .. 0 56
Bright } Marques {	0 30 .. 0 40
Mallogany } spécules {	0 15 .. 0 28
Bright } ..	0 15 .. 0 30
Noir, à chiquer, sucré. do	0 17 1/2 .. 0 19 1/2
Marin. do	0 17 1/2 .. 0 19 1/2
Victoria. do	0 17 1/2 .. 0 19 1/2
Petit favori. do	0 17 1/2 .. 0 19 1/2
Diamond. do	0 00 .. 0 19 1/2
Prince de Galles Nos. 1 et 2. do	0 16 1/2 .. 0 18 1/2
do Nos. 2, 3 et 4. do	0 14 1/2 .. 0 15
Américain n feuille. do	Manque
Canadien. do	0 7 .. 7 1/2
Café—	
Gunpowder. par lb	0 80 .. 0 90
Extra fin à choix. do	0 70 .. 0 75
Bon ordinaire à bon. do	0 60 .. 0 70
Commun à bon. do	0 60 .. 0 70
Imperial—	
Extra fin à choix. do	0 75 .. 0 80
Bon ordinaire à bon. do	0 60 .. 0 70
Commun à bon. do	0 40 .. 0 50
rouge Hyson—	
Extra fin à choix. do	0 80 .. 0 90
Bon ordinaire à bon. do	0 70 .. 0 75
Commun à bon. do	0 35 .. 0 40
Hyson—	
Extra fin à choix. do	0 60 .. 0 70
Bon ordinaire à bon. do	0 45 .. 0 55
Commun à bon. do	0 36 .. 0 40
Japanais—	
Extra fin à choix. do	0 60 .. 0 65
Bon ordinaire à bon. do	0 50 .. 0 55
Commun à bon. do	0 27 1/2 .. 0 40
Twankay—	
Bon ordinaire à bon. do	0 35 .. 0 40
Commun à bon. do	0 25 .. 0 30
Souhong et Congou—	
Extra fin à choix. do	0 65 .. 0 70
Bon ordinaire à bon. do	0 55 .. 0 60
Commun à bon. do	0 40 .. 0 50
Oolong—	
Extra fin à choix. do	0 70 .. 0 75
Bon ordinaire à bon. do	0 65 .. 0 70
Commun à bon. do	0 40 .. 0 50
Vitres—	
Allemande par 50 pieds	do
6 1/2 7 1/2 8 1/2 9 1/2 10 1/2 11 1/2 12 1/2 13 1/2 14 1/2	3 00 .. 3 20
18 1/2 21 1/2	3 50
Spritueux, Vins, &c.	
Bière—	
Allsopp bouteilles. par douz	2 60 .. 2 70
Bass. do	1 70 .. 1 75
do. do	2 70 .. 2 75
do. do	1 60 .. 1 75
Jeffrey. do	manque.
do. do	1 75 .. 1 80
W. Younger et Cie, bouteille	2 50 .. 2 60
Fonnents. do	2 50 .. 2 60
do. do	1 50 .. 1 60
Eau-de-Vie—	
Giraud frères. par gallon.	Manque.
do. do	cuisse. 5 50 .. 6 00
Chaloupin. par gallon.	2 25 .. 2 40
do. do	cuisse. 7 00 .. 12 00
Biscuit, Dubouché e C par gallon.	1 90 .. 2 00
do. do	cuisse. 6 00 .. 6 25
Hennessy et Cie. par gallon.	2 30 .. 2 45
do. do	cuisse. 8 50 .. 9 00

Marzell. gallon.	2 15 .. 2 30
Jules Robin et Cie. par gallon.	7 50 .. 7 75
Sazerac Desforges et Cie par gallon.	2 00 .. 2 20
do. do	7 00 .. 7 50
do. do	1 90 .. 2 00
Cornet et Cie. par gallon.	6 50 .. 7 00
do. do	Manque.
Pinet, Castillon et Cie. par gallon.	6 00 .. 6 50
do. do	2 00 .. 2 20
Central Vineyard Proprietors.	cuisse. 7 00 .. 7 10
do. par gallon.	2 00 .. 2 10
Old Vineyard Proprietors	do
do. do	2 00 .. 2 10
Renault. par gallon.	2 00 .. 2 10
do. do	cuisse 7 00 .. 7 50
Gerin. par gallon.	1 90 .. 2 40
do. do	cuisse. 6 50 .. 10 00
C. Bruchant et Cie. par gallon.	2 10 .. 2 50
do. do	cuisse .. 7 50
Genêve—	
Boll and Dunlop. par gallon.	1 37 1/2 .. 1 40
DeKuyper. do	1 42 1/2 .. 1 45
Houtman. do	1 35 .. 1 37
Henneker. do	1 37 1/2 .. 1 40
Key Brand. do	1 37 1/2 .. 1 40
Beuler. do	manque.
Linebrink. do	do
Caisnes Rouge—	
Boll et Dunlop. par caisse.	6 00 .. 6 70
DeKuyper. do	6 00 .. 7 00
Houtman. do	6 50 .. 6 00
Henneker. do	manque
Key Brand. do	6 50 .. 6 60
Beuler. do	Manque.
Linebrink. do	do
Caisnes Vertes—	
Boll et Dunlop. do	3 60 .. 3 75
DeKuyper. do	3 40 .. 4 00
Houtman. do	3 50 .. 3 60
Henneker. do	3 35 .. 3 50
Key Brand. do	3 60 .. 3 70
Beuler. do	manque
Caisnes Jaunes—	
Key Brand. do	manquent
Caisnes Bleues—	
Key Brand. do	manquent
Old Ton—	
Booth. par caisse.	5 75 .. 6 00
Bernard. do	5 25 .. 5 50
Flett. do	4 50 .. 4 75
Whisky Ecossais—	
Ramsay. par gallon	2 00 .. 2 10
do. do	5 00 .. 6 00
Bullock, Lade & Cie. par gallon.	1 80 .. 2 00
do. do	4 50 .. 5 00
Stewart. par gallon.	1 70 .. 1 80
do. do	cuisse. 4 00 .. 4 50
Whisky Irlandais—	
Cork Distillery. par gallon.	2 00 .. 2 70
Duville. do	2 00 .. 2 10
do. do	5 75 .. 6 00
Whisky de Seige—	
En douane. do	.. 32
Acquitté. do	.. 80
Rhum—	
Jamaïque. par gallon.	1 90 .. 2 10
Dematara. do	1 60 .. 1 80
Cuba. do	1 50 .. 1 70
Vins Xeros—	
Valette. par gallon.	0 75 .. 0 90
Paul Emile Thomas. do	0 75 .. 1 00
Munillo. do	0 80 .. 1 40
Lacave. do	0 80 .. 1 00
Bernardin. do	1 30 .. 3 00
Doméché. do	1 50 .. 3 00
Malvoisie. do	1 90 .. 1 25
Cramp Sutter et Cie. do	2 10 .. 5 00
do. do	Antouillado. 5 50
do. do	Paraxete. 6 00
Vin de Gingembre Ber-	
nard. par douz.	.. 3 50
do. par gallon.	.. 90
Domestique. par douz.	.. 3 00
do. par gallon.	70 .. 80
Porto—	
No. 1 2 et 3. do	0 72 1/2 .. 0 95
Tarragone. do	0 75 .. 1 00
Cataluna. do	Manque.
Mollier. do	.. 1 40
Graham No. 1. do	.. 1 50
do No. 2. do	.. 1 75
do No. 3. do	.. 2 25
do No. 4. do	.. 4 00
Hunt. do	1 15 .. 4 00
Oriley, Cramp & Forester's O.	.. 1 30
do. do	.. 1 45
do. do	.. 1 65
do. do	.. 2 25
do. do	.. 4 25
Champagne—	
Moet & Chandon, No 1 bouteilles.	17 00 .. 19 00
do. do	19 00 .. 21 00
do. do	15 00 .. 16 00
do. do	15 00 .. 17 00
Reederer. do	19 00 .. 20 00
Jules Mumm. do	18 00 .. 20 00
Houché Fils. do	16 00 .. 18 00
A. Collin Carlo blanche bout.	8 00 .. 12 00
do do do do do do	8 00 .. 12 00
Alcool—	
(Highwines) 50 degrés en douane.	47 1/2 .. 50
H. Corby. par gallon, et	.. 50
J. P. Wiser. do	.. 1 1/2
do. do	.. 50
do. do	.. 1 1/2
do. do	.. 50
do. do	.. 1 1/2
do. do	.. 50
do. do	.. 1 1/2
do. do	.. 50

LISTE ALPHABETIQUE DES EPICERIES ET AUTRES MARCHANDISES

A VENDRE PAR

PIERRE JOLY & CIE

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

D'Épiceries, Vins, Liqueurs, Tabac, Cigares, Farines, Lard, Jambons, Saindoux, Beurre, Fromage, Etc.

No. 264, Rue St. Paul, et Nos 209 et 211, Rue des Commissaires

MONTREAL

A	D	M	S
Alun.....	Dattes.....	Maraschino.....	Rum de Jamaïque.....
Allumettes.....		Moutarde.....	Do Demerara.....
Amandes.....		do Coloman.....	Régisse.....
do Molles.....		do de Wix.....	Raisins de Corintho.....
do Dures.....		do Française.....	Riz brut et Riz Moulu.....
do Ecailées.....		Macaroni.....	
do Tarragone.....		Melasses.....	Savon de Castille.....
Arrow Root.....	Epingles de bois pour le linge.....	Magenta.....	Sel d'Egmont.....
Anchois.....	Eponsettoirs.....	Manches de Plumes.....	Son.....
Ale anglais.....	Epices moulues de toutes sortes.....	Maqueron.....	Sirap de Mme Winslow.....
Absynthe de Deyman.....	Extrait de bois de Campêche.....	Muscades.....	Salpêtre.....
do Vermuth.....	Enveloppes.....	Marinades.....	Sal gros.....
do John Bull.....	Eau de Cologne.....	Mastique.....	do fin.....
do Suisse.....	do Floride.....	Mine de Plomb de James Dome.....	do en pots de Cristal.....
Anguilles Salées.....	Eau-de-Vie.....	Manches de Huaches.....	Souffre en poudre.....
Ananas.....	Espir de Vin.....	Murac Sèche.....	do en bâton.....
do conserves.....	Encro à écrire.....	do Verto.....	Sucre de toutes sortes.....
	Epouges assorties.....	do de Lampes.....	Savon de toutes sortes.....
	Encro à marquer.....		do de Toilette de toutes sortes.....
	Essence de Peppermint.....		Sirap de toutes sortes.....
	Empois.....		Sardines à l'huile 1 et 2.....
			Stanton's Relief.....
			Sigou.....
			Soda à Pâte.....
			do Laver.....
			Séné.....
			Salicparaille.....
			do de Bri Tol.....
			do de Dunott.....
			Saumon en quarts.....
			do préservé en boites d'une livre.....
			Sirap de Citrons.....
			do Fraises.....
			do Framboises.....
			do Salicparaille.....
			do d'Ananas.....
			do Gingembre.....
			do Péches.....
			Saux 2 corcles.....
			do 3 corcles.....
			do d'Enfants.....
			Sacs de papier de toutes grandeurs au prix de la manufacture.....
			Sauces aux Anchois.....
			Sauce de Harvoy.....
			do au Poivre.....
			do de Worcester.....
			T
			Thé de toutes sortes.....
			Trésor des Nourrices.....
			Térébenthine.....
			Tumbler (Verros).....
			Tabac de toutes sortes.....
			do en Poudre.....
			Tubes en Caoutchouc.....
			Tétes en do.....
			Truites Saumonées.....
			Tinettes à Bouirro.....
			Tétes de Glous.....
			V
			Vernicolle.....
			Vitriol.....
			Vinagre.....
			Vermifuge.....
			Vins Claret.....
			do de Porto.....
			do de Masse.....
			do de Sherry.....
			do de Bourgogne.....
			do de Gingembre.....
			do de Champagne.....
			Vitros.....
			W
			Whiskey.....
			do Irlandais.....
			do de France.....
			do de Belgique.....

SPIRITUEUX DOMESTIQUES

200 Tonnes } Whisky 50 O. P.
500 Barils } Whisky de Seigle,
300 do

En lots convenables aux acheteurs

EN VENTE PAR

MORIN & CIE.,

10, Rue St. Nicholas.

H. CHARLEBOIS

Epicier en Gros et en Détail

Négociant en Vins, Spiritueux et Comestibles

No. 96, RUE MCGILL

Vis-à-vis le marché Ste. Anne

MONTREAL

24 juill et

NAZAIRE TURCOTTE

IMPORTATEUR

D'Épiceries et de Denrées Coloniales, Vins, Spiritueux

Etc., Etc., Etc.,

QUAIDE HUNT

BASSE VILLE

QUEBEC

8 mai

31 30

Fabrique de Colle Forte de Montréal

LABELLE, AUGER & Cie

FABRICANTS DE

Colle forte blanche, commune et Gelée, de Noir Animal, d'Huile de pieds de Bœuf et de Sulf

FABRIQUE: COIN DES RUES LOGAN ET DUFRESNE

Bureau: 10, RUE DU PORT

MONTREAL

HOSPICE LABELLE, A. J. AUGER.

30-30

N. QUINTAL

Négociant en Epicerie, Spiritueux et Comestibles

EN GROS

No. 83, Rue St. Joseph

VIS-À-VIS "CITY HOTEL."

Assortiment général de Vins, Denrées coloniales, Fruits, etc., etc., importés directement.

HAMILTON & Cie.

IMPORTATEURS DE

Marchandises Sèches de Gout et d'Étape

05,—Rue St. Joseph,—105

Vis-à-vis la Ruelle Dupré

MONTREAL.

30-20

GAUTHIER, MAYRAND & Cie

IMPORTATEURS DIRECTS

279 & 281

Rue des Commissaires

OFFRENT AU COMMERCE

A DES

Prix Exceptionnels de Bon Marché

L'Assortiment le plus complet en

Epicerie générales anglaises et françaises,

Vins, Liqueurs, Champagne, Mo-selle de différentes marques et qualités,

Tabacs, Cigares indigènes, allemands ou de la Havane,

Produits français les plus variés, en

Sardines,

Moutardes,

Huiles,

Fruits,

Bougies etc,

Bouchons,

Thés,

Cafés,

Sucres,

Melasses, etc,

Autres denrées coloniales,

Farine,

Lard,

Saindoux, etc., etc.,

Poissons de toutes sortes,

Morue sèche et verte.

9 oct. 1878.

52

INSPECTION des FARINE

Le soussigné ayant été nommé Inspecteur des Farines pour la Cité de Montréal, informe respectueusement les commerçants qu'il a établi son bureau

Au coin des rues Commune et Colborne,

[ENTREPOT LE MOIR.]

Adresse du Bureau de Poste : Boite 645½

M. HUTCHISON.

23 oct.

132, RUE ST. JOSEPH

A mi-chemin entre la Rue McGill et le Carré Charboillez.

C. A. DEPOCAS

Épiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, &c

EN GROS ET EN DETAIL

MONTREAL

30-30

J. L. CASSIDY & CIE.

IMPORTATEURS DE

PORCELAINES,

VERRERIES ET VAISSELLE

339 et 341 Rue St. Paul,

BATISSE DES SCEURS, MONTREAL. 52

LA 'CITOYENNE'

ASSURANCE DU CANADA

Incorporée par un Acte spécial du Parlement et pleinement autorisée d'après les dispositions de l'Acte des Assurances.

Sous le patronage de

S. G. Mgr. BOURGET, Evêque de Montréal

Bureau Central, 175, Rue St. Jacques, MONTREAL

Sir HUGH ALLAN, President

Les personnes désirant assurer leur vie sont priées d'une manière toute spéciale d'examiner d'abord le prospectus de cette

Compagnie Canadienne Populaire

Lequel prospectus peut être obtenu de tous les Agents de la Compagnie et de

EDWARD STARK,

Gérant département de la vie.

14 janv.

ON DEMANDE

Pour une affaire qui devra payer de \$4 à \$8 par jour sans s'éloigner de son propre voisinage un certain nombre d'HOMMES et de FEMMES. C'est une magnifique chance pour ceux qui se trouvent sans emploi ou qui ont des heures de loisir.

Des jeunes GARÇONS et des jeunes FILLES pourraient y trouver un emploi également lucratif.

Pour les détails s'adresser à

J. LATHAM & CIE.,
282, Washington Street,
Boston, Mass.

23 août

RICHARD BERNS

ANVERS (Belgique)

Agent du gouvernement canadien et de la ligne Allan

Expéditeur Commissionnaire en général

Marchand-Exportateur

6 août

CHARBON AMERICAIN

Le soussigné a le plaisir d'annoncer qu'il a conclu des arrangements avec les grandes

Compagnies Américaines

Qui lui permettent d'offrir sur ce marché de
Charbon Americain

DE TOUTE GROSSEUR

Au prix de la Liste de New-York

PLUS

LES FRAIS DE TRANSPORT

EN QUANTITE

D'une ou plusieurs Cargaisons

Pendant la saison de navigation de 1873.

Il reçoit aussi des commandes des particuliers a leur quantité

Au gré des Acheteurs

Livrable à domicile au plus bas prix du marché

LOUIS TOURVILLE,

Coin des Rues des Commissaires et St. Sulpice.

27-28

LA MEILLEURE POUDRE A BOULANGER

QUI EXISTE.



Est la seule originelle et authentique.

ELLE NE DESAPPOINTE JAMAIS

Vendus par tous les Epiciers. 52

ETABLI EN 1860



J. T. LETOURNEUX

IMPORTATEUR

PEINTURES de TOUTES COULEURS

HUILES, VERNIS, VERRES A VITRES, MASTIC, LAMPES, PINCEAUX, CHEMINEES, ETOUPE, COLTAR, Etc., Etc.

VITRES, GLACES DE MIROIRS ET VITRES DE COULEUR TAILLÉES A DEMANDE.

RECETTES POUR TEINDRES, &c.

Soul Agent pour la Puissance du Canada de la Graisse Patentée de Dossors pour Essieux.

No. 259, Rue St. Paul, Montréal

Enseigne de la LAMPE, PINCEAU et BARIL de Peinture.

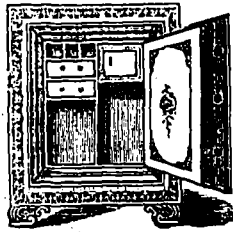
HOSPICE LABELLE & Cie

Marchands de

FARINES, GRAINS ET PROVISIONS,

No. 10, Rue du Port.

MONTREAL



MANUFACTURE

DE

COFFRES FORT DE LA PUISSANCE

DE

GODFROY CHAPELEAU

A l'épreuve du Feu et des Voleurs, doublés en Acier et en Fer.

Constructeur de ponts en fer

AUSSI DE

GARNITURES INTERIEURES, pour voûtes en fer, avec portes à l'épreuve des voleurs. PORTES ET VOILETS en fer à l'épreuve du feu. PORTES EN FER pour Banques, Institutions Publiques et Charités de Citoyens. COFFRES DE SURETE, pour la préservation de documents importants, Billets de Banques, Débitures, etc. SERRURES BREVETÉES, spécialement adaptées aux portes de voûtes, Banques, Coffres-fort et Prisons. OUTILS DE TAILLEURS DE PIERRE. COFFRES-FORTS DE SECONDE MAIN pris en échange de coffres neufs, ou achetés au plus haut prix du marché.

BUREAU—320 RUE ST. LAURENT.

USINE :

Coin des rues Ontario et St. Charles Borromée

9 Juillet 1872. MONTREAL. 39

CHS. FRASER & CIE

377 & 379

Rue des Commissaires

COIN ST. NICHOLAS

OFFRENT EN VENTE

2,000 Sacs SEL DE AKINS FACTORY FILLED
5,000 do de GROS DE LIVERPOOL
2,000 do de FIN do
25,000 minots de de CAGLIARI

Importation 1873

300 Quintaux MORUE SECHE
50 Barils HUILE PAILLE de LOUP MARIN
50 do HUILE DE MORUE

33-32

A. DUBORD & CIE.

Importateurs de

CIGARES et MANUFACTURIERS de TABAC

En Gros et en Détail

227 & 229 Rue St. Paul, Montréal.

N. B.—Nous attirons l'attention spéciale du commerce sur notre tabac en poudre si avantageusement connu dans les Provinces du Canada.

C. H. LETOURNEUX

IMPORTATEUR DE

Ferronnerie,

Quincaillerie,

Coutellerie, etc., etc.

261 à 265, Rue St. Paul.

(Coin de la Ruelle Vaudreuil.)

MONTREAL.

ETABLIE, JANVIER 1871

**L'Agence Mercantile
DU CANADA**

MURRAY, MIDDLEMISS & CIE
Propriétaires

Traits Caractéristiques

UNE

INSTITUTION NATIONALE

SYSTEME PARFAIT

Supplément quotidien de changements et de noms nouveaux

C'est maintenant le temps de s'abonner

Un REGISTRE contenant la position financière, la valeur commerciale et le caractère mercantile des divers négociants de la Puissance est publié semi-annuellement.

Encouragez vos propres institutions. Nous vous présentons un ouvrage canadien, le fruit de milliers de plâtres d'épreuves parmi des Imprimeurs Canadiens, de Fabricants de Papier Canadien, et hoc omne genus : nous n'envoyons pas à New-York pour la confection de tout notre ouvrage.

Nous offrons une épreuve raisonnable à ceux qui désirent s'abonner. On peut obtenir les conditions de l'abonnement en s'adressant au Bureau principal ou aux Succursales.

BUREAUX PRINCIPAUX EN CANADA.

Montréal, 95, Rue St. François-Xavier.

Toronto, 16 et 18, Rue Wellington, Est.

Hamilton, 20, Rue James.

Halifax, Rue Hollis.

St. Jean, N.-B., Rue Prince William.

Succursales au Etats-Unis

New-York St. Louis

Philadelphie Détroit

Baltimore Milwaukee

Albany Kansas City

Boston Rochester

Chicago Cincinnati

Portland, Orég. Buffalo

Grands Rapides Utica

Nouvelle-Orléans Quincy

San Francisco Toledo

St. Joseph Syracuse

Louisville

St. Paul.

SUCCURSALES EN FRANCE, EN ALLEMA.

ONE ET EN AUSTRALIE.

Succursales dans la Grande-Bretagne.

Londres, 86, Cheapside et 1, Bow Lane, E. C.

Manchester, 38, Moseley Street et 6, et 10, Bond Street.

Glasgow, 33, Benfield Street.

Edimbourg, 72, Princes Street.

Dublin, 10, Henry Street.

On s'occupe spécialement d'affaires légales par tout le continent de l'Amérique du Nord

SEL**2,000 SACS SEL de LIVERPOOL**

DIX AU TONNEAU

A VENDRE PAR**MORIN & Cie.,**

COMMISSIONNAIRES.

4 nov.

AUX TANNEURS ET AUTRES**ON A BESOIN**

POUR LA

Fabrique de Colle de Montréal

COIN DES RUES LOGAN ET DUFRESNE

De Déchets de Tanneries, d'Os, de Cornes, pour lesquels on paiera le plus haut prix du marché.

LA BELLE, AUGER & Cie.,

30-30

10, Rue du Port.

MAGASIN CANADIEN

DE

FERRONNERIE**H. BELINEAU**

IMPORTATEUR DE

Ferronneries

Et Fabricant de

FERRBLANTERIESENSEIGNE DE L'EGUINE ET DU
CADENAS**Nos. 193 et 195, rue St. Paul**

MONTREAL.

Assortiment complet d'Huiles, Térébentine, Peintures de toutes sortes, Vitres de toutes grandeurs, Verres, etc.—Aussi : Poêles doubles à un ou deux fourneaux, Poêles de Cuisine à charbon et à bois, de fantasia et autres. 52

S. CLOUTIER,

EPICIER,

Marchand de Vins et Liqueurs

EN GROS ET EN DETAIL,

No. 29,—Rue St. Joseph,—No. 29,

MONTREAL.

30-30

E. HUDON, FILS & CIE

IMPORTATEURS DE

Marchandises Sèches*Anglaises, Françaises et Américaines***374, — RUE ST. PAUL, — 374**

MONTREAL.

E. HUDON, Sr.,

E. HUDON, Jr.,

ALPHONSE HUDON.

9 oct. 1873.

Compagnie de Garantie du Canada**Bureau principal, Montréal.**

Président,—SIR ALEX. T. GALT, K. C. M. G.

Vice-Président,—JOHN RANKIN, éc.,

Gérant et Secrétaire

DWARD RAWLINGS

LA SEULE COMPAGNIE licenciée par le Gouvernement pour la transaction des affaires de garantie dans tout le Canada.

Les bous de cette Compagnie sont aussi reçus par

Le Gouvernement de Québec,

et par les principales banques, Chambres de Commerce, et Corporations dans toute la Province 15-18

MORIN & CIE.**Courtiers et Commissionnaires**

AGENTS POUR

M. J. P. WISER,**DISTILLATEUR**

PRESLOTT, ONT.

MM. V. TURCOTTE & Co.

Fabricants d'Huile de Lin

QUEBEC, P. Q.

M. H. CORBY

MEUNIER, DISTILLATEUR & NEGOCIANT

EN GENERAL

BELLEVILLE, ONTARIO

No. 10, Rue St. Nicholas

MONTREAL

N. VALOIS & CieMANUFACTURIERS ET MARCHANDS DE
CHAUSSURES EN GROS

26 et 28, PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL.

NARCISSE VALOIS.

JUDE VALOIS.

GAUCHER & TELMOSE

IMPORTATEURS DE

DENREES COLONIALES,

VINS ET SPIRITUEUX

Marchands de

FARINE, LARD, SAINDOUX, etc., EN GROS

No. 200 Rue St. Paul et 161 Des Commissaires,

MONTREAL.

G. GAUCHER.

52

L. W. TELMOSE.

Thomas, Thibaudau & Cie.

IMPORTATEURS DE NOUVEAUTES

*En Gros Seulement, No. 330, Rue St. Paul.*THOMAS, THIBAUDEAU & CIE. Montréal,
THIBAUDEAU, THOMAS & CIE. Québec. MONTREAL,
THOMAS & THIBAUDEAU, Manchester. 52**AGRICULTURAL
INSURANCE COMPANY**CAPITAL \$500,000.
GOVERNMENT DEPOSIT \$100,000.OFFICE
245 ST. JAMES ST MONTREAL,
E. H. JOFFE, MANAGER.**AVANTAGES OFFERTS**

1er. La plus grande garantie sous la forme d'un vaste capital monétaire payé et cent mille plâtres déposés au gouvernement comme sûreté pour les détenteurs de polices.

2ème. Cette Compagnie se borne à assurer les propriétés rurales et les résidences isolées.

3ème. Cette Compagnie assure contre les pertes et dommages causés par la foudre soit qu'il y ait incendie ou non. Ceci est ajouté à l'assurance contre le feu et "l'Agricultural" est la seule Compagnie en Canada qui offre cette garantie aux détenteurs de polices.

27 Juin

am q-cm s et h

PIERRE JOLY & CIE.

IMPORTATEURS

MARCHANDS D'ÉPICERIES

Vins, Liqueurs, Provisions,
TABAC & CIGARES

264, RUE ST. PAUL, et 209 & 211, RUE

DES COMMISSAIRES

MONTREAL, P. Q.

Les Marchands qui s'établissent surtout trouveront à cet établissement des avantages tant par la variété du stock que par la régularité des prix. 17

Ancelle & Morice

IMPORTATEURS

342 et 344

RUE ST. PAUL

Offrent en vente au commerce en gros un assortiment complet de

PRODUITS FRANÇAIS & ANGLAIS

Consistant principalement

Vins,
Genièvre

Eaux-de-Vie,

Liqueurs fines,

Conserves de toutes sortes

Fruits, de

Etc., Etc., Etc.

Arrivé par les navires

"Euclide," "Jacques-Cartier," "Courrier du Canada," de Marseilles

"Thrush" et "Hector," de Bordeaux

"Stratheden," d'Espagne

"Rock City," de Londres

"Glenbervie," de Glasgow.

— ACSSI —

Une consignation de

Bouchons, Capsules, Éponges, Champagnes, Citrons et Oranges.